

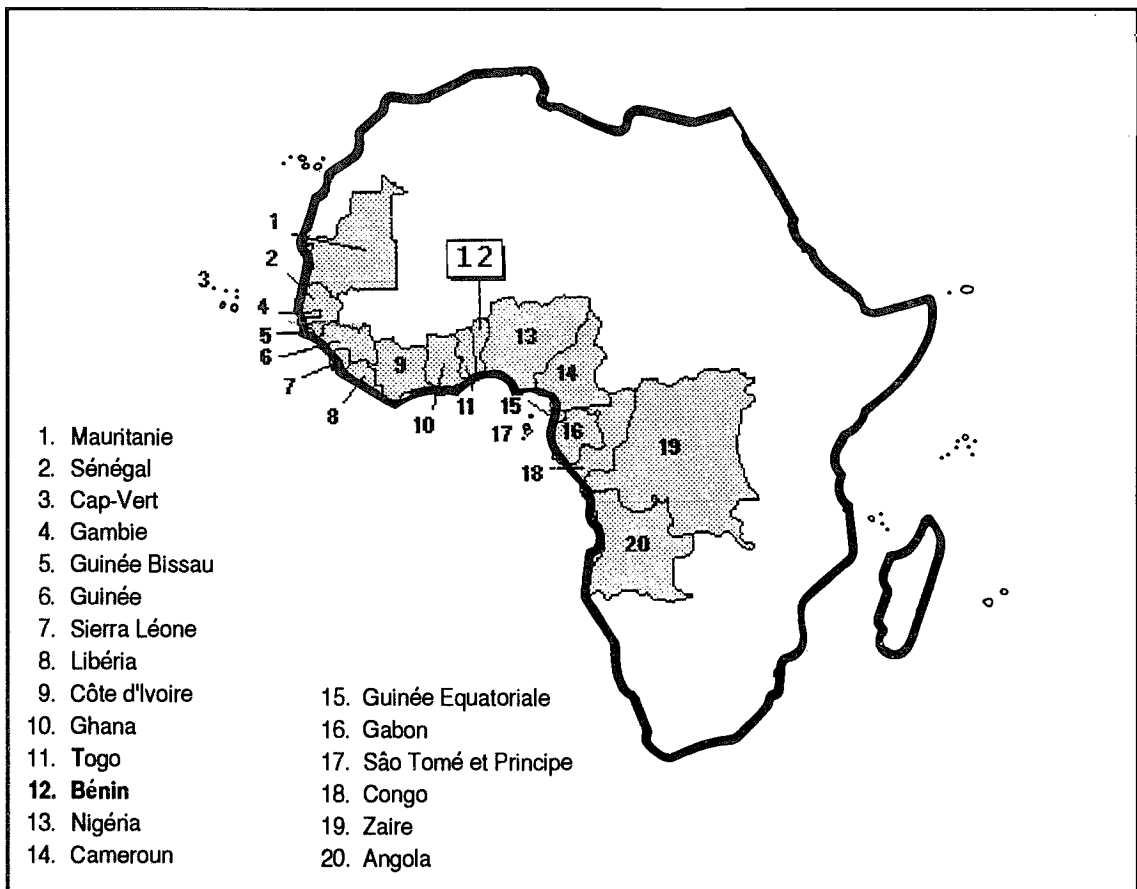
PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES
PÊCHES ARTISANALES EN AFRIQUE DE L'OUEST

PROGRAMME DU DIPA

Rapport technique N° 90

octobre 1996

**La politique fiscale et le secteur de la pêche
artisanale au Ghana et au Sénégal**



DANIDA

DEPARTEMENT DE COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DU DANEMARK



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport technique N° 90

octobre 1996

**La politique fiscale et le secteur de la pêche
artisanale au Ghana et au Sénégal**

par

Kofi N. Afful, Directeur par interim
Département d'Economie et d'Etudes Commerciales
Université de Cape Coast, Ghana

et

Moustapha Kébé, Economiste
Chef du Bureau d'Analyses Macro-Economiques
Institut Sénégalais de Recherche Agronomique, Dakar, Sénégal

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent, n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La référence bibliographique de ce document est:

Afful, K. et Kébé M.,- La politique fiscale et le secteur de la pêche artisanale au Ghana et au Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin. 42 p. DIPA/WP/90

Programme DIPA
FAO
B.P. 1369
Cotonou, République du Bénin

Télex: 5291 FOODAGRI

Fax: (229) 33.05.19

Tél: (229) 33.09.25

LA VISION POUR DIPA PHASE III

INTRODUCTION

La stratégie de développement pendant les années 60 et 70 était basée sur la philosophie selon laquelle les pays en développement manquaient de technologie perfectionnée et de capitaux pour accélérer leur développement. L'industrialisation était donc promue dans le but de tirer profit des abondantes ressources halieutiques alors disponibles. Cependant, l'essor économique escompté n'a pas eu lieu et l'approche de développement s'est tournée vers une stratégie rurale intégrée où l'accent est mis sur la communauté tout entière. Cela visait à améliorer les revenus et la qualité de vie à travers l'assistance technique et la participation active de la population de pêcheurs et de la communauté.

Dans ce contexte, l'accent était initialement mis sur le concept de Centre Communautaire des Pêches (CCP) en tant que moyen de promotion du développement de la pêche artisanale. Mais, il s'est avéré que la présence d'un ensemble d'installation et de services réunis pour satisfaire les besoins locaux ne garantissait nullement que les structures/installations seraient utilisées ou que le développement allait se produire. La participation active de la population de pêcheurs et la mobilisation des ressources locales et communautaires étaient un impératif en vue d'assurer la durabilité des initiatives entreprises par les projets de développement et/ou la communauté.

Jusqu'à-là et d'une façon générale, le Programme DIPA a travaillé dans un contexte de ressource de pêche abondante ou apparemment adéquate avec une faible pression démographique. Le scénario est cependant en train de changer et il faudra bientôt faire face à la triple contrainte de la réduction de stocks de poisson, de la dégradation de l'environnement et de la pression d'une population croissante. Comme cela s'est passé dans bien d'autres secteurs, il faut s'attendre à ce que d'autres couches de la population découvrent une nouvelle raison de vivre dans la pêche artisanale renforçant aussi la concurrence pour les ressources entre les artisans pêcheurs à laquelle s'ajoute la concurrence déjà existante entre les pêches artisanale et industrielle avec leur effet conséquent sur l'environnement.

Ce scénario requiert la mise en oeuvre continue de la stratégie intégrée qui reste valable pour le développement des pêches artisanales, mais avec un nouveau compromis: l'accent sur les éléments et les mécanismes qui favorisent la durabilité des initiatives, sur une pêche responsable, sur les mécanismes pouvant favoriser la décentralisation du pouvoir et des prises de décision par la communauté locale en ce qui concerne l'aménagement des ressources et le développement, et sur le renforcement des capacités nationales pour un aménagement et un développement durables et équitables des ressources, ainsi que sur la consolidation des acquis.

L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT

Ainsi, l'objectif de développement de la troisième phase du Programme DIPA qui a débuté le 1er juillet 1994 est d'assurer à vingt pays côtiers d'Afrique de l'Ouest un développement et un aménagement durables de leur pêche artisanale en vue de maximiser les avantages sociaux et économiques des communautés de pêcheurs en termes d'emploi, de protéines et de revenus. Ceci se fera selon une approche intégrée et participative en mettant l'accent sur l'équité, le rôle des femmes, le transfert de technologie, la protection de l'environnement, ainsi que le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

Les objectifs immédiats sont:

1. identifier, évaluer et diffuser les stratégies et mécanismes d'aménagement et de développement durables de la pêche artisanale au sein des communautés de pêcheurs;
2. améliorer les compétences du personnel des Départements des Pêches nationaux en matière de planification du développement et d'aménagement de la pêche artisanale;
3. renforcer les compétences techniques dans les disciplines de la pêche, principalement en technologie de la pêche et du poisson;
4. améliorer l'échange d'information et d'expériences relatives à la pêche artisanale dans la région;
5. promouvoir la collaboration régionale et sous-régionale pour le développement et l'aménagement des pêcheries artisanales.

Dans ce contexte, le Programme DIPÁ abordera, au cours de son intervention les principaux aspects suivants:

- assistance à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique nationale de développement claire et cohérente en faveur du secteur;
- conseils en matière d'aménagement et d'allocation des ressources entre les différentes flottes de pêche artisanale et industrielle, nationale et étrangère;
- implication des utilisateurs dans la conception et la gestion des infrastructures à terre;
- suivi de l'évolution du secteur par la mise en oeuvre d'un système d'indicateurs économiques adapté aux disponibilités financières et humaines;
- amélioration des technologies de captures en fonction des ressources disponibles;
- augmentation de la valeur du produit final par l'amélioration du traitement et de la commercialisation;
- promotion du développement communautaire en accord avec les leçons tirées des Phases I et II, et orienté vers la durabilité des actions entreprises;
- amélioration du système d'information/communication du Programme.

Il est attendu qu'à la fin de la troisième phase du Programme DIPA, la région disposera d'un noyau d'experts orientés vers les activités de terrain, capables de répondre aux défis du secteur de la pêche artisanale et de favoriser son développement dans leur pays en conformité avec les aspirations et besoins des artisans pêcheurs.

RESUME

Les études regroupées dans ce document ont été réalisées dans le cadre des travaux du Groupe de Travail du DIPA sur les besoins et la disponibilité en capital en pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Elles sont destinées d'abord à illustrer la politique fiscale telle qu'appliquée au secteur de la pêche artisanale au Ghana et au Sénégal. Ensuite, elles ont été conçues comme des exemples d'une méthodologie qui pourra être utilisée par les administrations des pêches d'autres pays de la région. Ces études ont été réalisées par deux membres du Groupe de Travail.

Le premier article décrit les effets de la politique fiscale contenue dans les Programmes de Redressement Economique et d'Adjustement Structurel mis en oeuvre au Ghana depuis 1983 sur le secteur de la pêche et la manière dont ce dernier a, à son tour, eu un impact sur l'économie nationale.

La première section décrit l'effondrement de l'économie nationale avant 1983, et énumère les politiques mises en oeuvre dans le cadre des Programmes de Redressement Economique et d'Adjustement Structurel, y compris les politiques qui visaient à redynamiser le secteur de la pêche. La seconde section décrit les caractéristiques du secteur de la pêche. La troisième section analyse les effets généraux des politiques de réforme sur l'industrie de la pêche ainsi que les effets des changements intervenus dans l'industrie de pêche sur l'économie nationale. Cette section évalue aussi les effets de la subvention sur le carburant et de sa suppression sur les coûts et revenus de la pêche piroguière.

Les effets généraux de l'ensemble de la politique fiscale des réformes économiques que le pays subit depuis dix ans sont:

- (i) des augmentations considérables du prix des intrants de pêche. L'augmentation qui en a résulté sur les coûts de l'industrie de la pêche a eu un impact négatif sur les captures;
- (ii) des augmentations désordonnées du prix du poisson dues non seulement aux variations de la production mais aussi à la hausse de la demande de poisson;
- (iii) de grandes réductions du budget annuel et de la disponibilité en main-d'oeuvre de la Direction des Pêches, ce qui a conduit à la diminution des activités de la Direction en matière de développement et de gestion des pêches.

La subvention sur le carburant a été introduite en février 1992 pour les pêcheurs artisans. Ces subventions ont coûté 14,6 milliards de cédis au gouvernement en 1992 et 21 milliards en 1993, soit respectivement 3,4% et 3,2% des dépenses totales du gouvernement. De plus, le gouvernement a dû rembourser à la Ghana Oil Company Limited jusqu'à concurrence de 5 milliards de cédis pour l'huile à moteur utilisée pour préparer le carburant pré-mélangé.

La suppression de la subvention en janvier 1994 a eu un effet très négatif sur la pêche piroguière. Les pêcheurs artisans ont subitement constaté des hausses très importantes de leurs

frais de fonctionnement et, dans le même temps, les eaux marines et lacustres semblaient être surexploitées et ne fournissaient plus un niveau de ressource comptable avec la hausse du coût des opérations de pêche.

Il est évident qu'il y a eu un emploi abusif de la subvention. Cependant, ces abus auraient pu être contrôlés et le retrait effectué par étape afin de minimiser les effets presque traumatisants d'une brusque suppression.

L'étude portant sur le Sénégal commence par rappeler la nouvelle politique économique du pays, fondée sur une redéfinition progressive des relations entre l'Etat et la société civile (libéralisation et privatisation). Ensuite, elle analyse l'évolution de la pêche maritime sénégalaise dans le contexte d'ajustement structurel et monétaire. Un accent particulier est mis sur l'impact de la politique fiscale sur le sous-secteur de la pêche artisanale maritime de manière à formuler des recommandations relatives à toute suppression éventuelle du soutien financier public indirect.

On observe qu'il n'existe pas véritablement de subventions à la pêche artisanale si on raisonne en termes de transferts financiers directs effectués par l'Etat au profit du sous-secteur. Néanmoins les unités de pêche bénéficient d'une détaxe sur les moteurs, les filets et surtout sur le carburant. Au total, la contribution financière indirecte de l'Etat sénégalais à la pêche artisanale maritime s'élève à 8,5 milliards de FCFA par an (5,8 milliards FCFA pour le carburant, 2,01 milliards FCFA pour les moteurs hors-bord et 0,69 milliard FCFA pour les filets).

La hausse subie par le prix du carburant pirogue ainsi que le renchérissement des coûts des facteurs de production consécutifs à la dévaluation du FCFA ont sérieusement affecté la rentabilité des unités de pêche. Il est clair que l'application d'une politique de vérité des prix sur le carburant pirogue, les moteurs et les nappes de filets ne fera qu'accentuer le processus de baisse de rentabilité des unités de pêche. A terme ceci se traduira par la disparition de la pêche artisanale maritime si aucune autre mesure d'accompagnement n'est envisagée. Dès lors, toute suppression même partielle de ces différents avantages doit être progressive et bien étudiée au préalable en intégrant tous les éléments pour éviter des conséquences fâcheuses.

La valeur ajoutée induite par le sous-secteur (plus de 70 milliards de FCFA) est sans commune mesure avec le montant présumé de l'aide financière indirecte accordée par l'Etat. Par ailleurs, la forte contribution de la pêche artisanale à la résorption du chômage (250.000 emplois directs et indirects générés) et à la sécurité alimentaire (plus de 200.000 tonnes de produits débarqués chaque année) milite en faveur du maintien du soutien financier public au sous-secteur. Mais, compte tenu du niveau actuel des ressources halieutiques de la ZEE sénégalaise, certaines mesures doivent être prises pour assurer un développement durable de la pêche artisanale. En particulier, le redéploiement de l'effort de pêche vers le sud doit être encouragé en accordant en priorité un soutien financier indirect aux unités de pêche artisanale qui accepteront d'y opérer. On peut penser également à promouvoir l'utilisation de moteurs in-bord diesel de manière à diminuer la consommation de carburant.

TABLE DES MATIERES

Politique fiscale dans le cadre des programmes de réforme et le secteur de la pêche au Ghana par Kofi Afful	1
Politique fiscale en faveur du secteur des pêches dans le cadre des réformes économiques au Sénégal par Moustapha Kébé	25
Liste des rapports du DIPA	43

**POLITIQUE FISCALE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE
REFORME ET LE SECTEUR DE LA PECHE AU GHANA**

par

Kofi N. Afful (Directeur par interim)
Département d'Economie et d'Etudes Commerciales
Université de Cape Coast, Ghana

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	3
1.1	Problèmes de l'économie ghanéenne	3
1.2	Elements des Programmes de Redressement Economique et d'Ajustement Structurel	5
2.	ROLE DE LA PECHE DANS LE DEVELOPPEMENT NATIONAL	9
2.1	Structure du secteur de la pêche	9
2.2	La pêche maritime	10
2.3	La pêche continentale	11
3.	REFORMES ECONOMIQUES, POLITIQUE FISCALE ET IMPACT GENERAL SUR L'INDUSTRIE DE LA PECHE	12
3.1	Effets des compressions budgétaires sur les opérations de la Direction des Pêches	14
3.2	Effets de la suppression des subventions sur les opérations de pêche des pêcheurs artisans	15
4.	CONCLUSIONS	22
	BIBLIOGRAPHIE	24

1. INTRODUCTION

Cet article décrit les effets de la politique fiscale contenue dans les Programmes de Redressement Economique et d'Adjustement Structurel mis en oeuvre au Ghana depuis 1983 sur le secteur de la pêche et la manière dont ce dernier a, à son tour, eu un impact sur l'économie nationale.

La première section décrit l'effondrement de l'économie nationale avant 1983, et énumère les politiques mises en oeuvre dans le cadre des Programmes de Redressement Economique et d'Adjustement Structurel, y compris les politiques qui visent à redonner vie au sous-secteur de la pêche, qui est mal en point, avec le plan de développement agricole à moyen terme. La seconde section décrit les traits saillants de la structure du secteur des pêches. La troisième section analyse les effets généraux des politiques de réforme sur l'industrie de la pêche ainsi que les effets des changements intervenus dans l'industrie de pêche sur l'économie nationale. Cette section évalue aussi les effets d'une politique spécifique relative à la pêche - c'est-à-dire la subvention sur le carburant et sa suppression - sur les coûts et revenus de la pêche piroguière. L'article se termine sur quelques conclusions.

1.1 Problèmes de l'économie ghanéenne

Lorsque le gouvernement actuel a pris en main la gestion de l'économie à la fin de 1981, juste avant l'introduction du Programme de Réforme Economique en 1983, on disait de l'économie ghanéenne qu'elle était menacée d'un effondrement total imminent. Le Produit Intérieur Brut qui avait atteint un taux de croissance annuel moyen de 2,1% dans les années 1960 et de 0,2% dans la première moitié des années 70 a commencé à baisser dans la deuxième moitié des années 70. La baisse était de 6,5% en 1976, de 1,8% en 1980 et de 8,2% en 1982. En clair, le PIB a baissé de 21,5% entre 1974 et 1983.

La production de denrées de base a baissé dans des proportions similaires entre 1974 et 1983. La production de maïs a chuté de 64,6%, celle du manioc de 52,1%, du plantain de 83,1%, de l'igname de 30,8% du mil de 74,1% et du tareau de 47,7% (ISSER, 1991, 1992, 1993).

La valeur réelle des exportations en 1983 ne représentait que 46,4% de celles de 1976. Au cours de cette période, la quantité de cacao exportée a chuté de 58,6%. Une telle baisse affectait un tiers des familles paysannes dans le pays. L'exportation de l'or a décliné passant de 19,1 tonnes à 8,6 tonnes, celle du bois de 0,79 millions de m³ à 0,07 millions de m³. En 1983, la valeur des importations représentait 39,7% du niveau atteint en 1974. Cependant, en termes absolus, elles étaient toujours beaucoup plus élevées en termes de valeur que les exportations. Un des résultats était que la balance du compte courant était toujours négative sauf en 1979. En dollar US, cette balance négative était de 101 millions de dollars en 1976, 104 millions de dollars en 1978, 50 millions de dollars en 1980, 504 millions de dollars en 1981 et 247 millions de dollars en 1983. Quant à la dette extérieure, elle est passée de 567 millions de dollars en 1970 à 2.226 millions de dollars en 1985 et à 4.680 millions de dollars en 1993 (Ibid).

La baisse des dépenses d'importation a contribué à réduire la quantité des produits de consommation ainsi que les intrants dont a besoin le secteur industriel, notamment le sous-secteur

manufacturier. Etant donné que ce sous-secteur dépend pour une large part des intrants importés, l'utilisation des capacités de production dans la transformation a diminué jusqu'à ne pas dépasser 18% en 1984. Le rapport de la Banque Mondiale en 1985 sur l'industrie a estimé qu'on aurait besoin de 600 millions de dollars US d'intrants importés par an pour atteindre le plein régime de production. Sur une liste de 22 objets manufacturés sélectionnés et qui figurent dans le rapport, un seul - une catégorie de savon - avait en 1983 un niveau de production supérieur à celui de 1975.

Le déficit observé dans la production industrielle, ajouté à la baisse de la production des principales denrées domestiques et des exportations - et ceci avec un taux de croissance annuel de la population de 3,1% - annonçait de probables grandes pénuries de nourriture et d'autres produits essentiels de consommation. Les pénuries ont provoqué des pressions inflationnistes résultant des tentatives gouvernementales de financer les déficits budgétaires.

Les déficits budgétaires étaient dûs aux dépenses croissantes que faisait le gouvernement aussi bien sur des projets qui n'étaient pas des projets de développement que sur des projets qui étaient supposés être des projets de développement mais qui, en réalité, ont vidé les coffres de l'Etat. Le soutien aux entreprises d'Etat, par exemple, a coûté au gouvernement 0,2% du PIB en 1980 et 3,4% du PIB en 1982; ce dernier chiffre équivalait aussi à 9% des dépenses du gouvernement pour la même année (Swanson et Wolde-Semait 1989). Les déficits fiscaux du gouvernement en pourcentage du PIB ont augmenté de 2,5% en 1974 à 6% en 1982. Entre-temps, les revenus du gouvernement en valeur réelle ont chuté de 19% du PIB en 1970 à 7% en 1978.

Le gouvernement a constamment emprunté à la Banque Centrale pour financer les déficits, ce qui a conduit à une hausse rapide du taux de croissance de la masse monétaire dans l'économie. Les emprunts du gouvernement auprès de la Banque Centrale s'élevaient en moyenne à 18,2% du Produit Intérieur Brut entre 1975 et 1983, et Leechor (1994) estime que la base monétaire s'est élargie pour atteindre un taux moyen annuel de 40% entre 1972 et 1982. La hausse annuelle qui en a résulté dans le niveau des prix a atteint en moyenne 66% de 1975 à 1979, et 77% de 1980 à 1983. En effet, le taux annuel aussi bien pour 1977 que pour 1981 était de 116%. La spirale inflationniste avait plusieurs effets:

- a) La valeur réelle du salaire minimum ne représentait en 1979 que 25% de celle déjà faible de 1970.
- b) Les contrôles de prix étaient en vigueur pour protéger les pauvres, mais ils ont fini par créer un marché parallèle de produits, aggravant ainsi la situation de pénurie qui favorise les pressions inflationnistes. Le contrôle de prix comprenait un taux de change fixe qui, avec la hausse continue des prix, a découragé les exportations et encouragé les importations et a conduit à une surévaluation de la monnaie nationale par rapport aux devises du commerce mondial. On a estimé que la surévaluation du cedi a dépassé 1.000% du taux de change officiel en 1982.
- c) L'investissement a été découragé. Le taux d'investissement qui avait été de 22,5% en 1961 a chuté fortement jusqu'à atteindre 11,9% en 1974, et 3,8% en 1983 (Tutu et Odoro, 1995). Quant à la formation brute de capital fixe, aux prix de

1975, elle a chuté de 708,2 millions de cédî en 1971 à 344,3 millions de cédî en 1983 (Ewusi, 1990).

Ainsi, le paysage économique dont a hérité le nouveau gouvernement était composé de déficits budgétaires massifs, d'une inflation galopante, de revenus d'exportation plus faibles que jamais, de réserves de change épuisées, d'un taux de change fortement surévalué, du plus faible ratio de formation brute de capital fixe par rapport au PIB; en d'autres termes, une économie qui n'avait aucune perspective de reprise sans injection massive de fonds de l'extérieur.

1.2 Eléments des Programmes de Redressement Economique et d'Ajustement Structurel

Le programme de Redressement Economique introduit dans la seconde moitié de 1983 visait à :

1. supprimer les distorsions dans l'économie;
2. réhabiliter les secteurs industriel, agricole et minier;
3. réparer et restaurer les infrastructures de base de l'économie;
4. utiliser des politiques fiscales et monétaires saines pour atteindre et soutenir la croissance économique

La phase 1, ou la phase du FMI, ou encore la phase de stabilisation (1984-86), visait essentiellement la rationalisation des prix, y compris le taux de change et les finances publiques. Le programme comprenait :

- a) l'introduction d'un taux de change plus réaliste et flexible. Un système de taux de change multiple a été introduit en 1986 et deux taux étaient appliqués : le taux 1 était fixé par le gouvernement mais une attention était accordée à l'offre et la demande de devises étrangères dans le pays. Ce taux était utilisé pour les transactions officielles. Le taux 2 pouvait être entièrement déterminé par la situation réelle de l'offre et de la demande dans le pays. L'un des objectifs de la détermination du taux de change 2 était de détourner le change extérieur du marché parallèle vers le circuit bancaire officiel. En 1987, les deux taux ont fusionné et en 1988, le taux de change était complètement libéralisé avec la création des bureaux de change;
- b) l'ajustement des tarifs des principaux services afin de refléter leurs structures de coût par rapport au nouveau taux de change;
- c) la réforme du commerce et des paiements. Elle a consisté à supprimer les quotas d'importation, à réduire les tarifs d'importation et à supprimer les licences d'importation;

- d) la suppression des prix plafond sur un certain nombre de produits importés. Les prix pouvaient être les mêmes que ceux des produits locaux similaires;
- e) la simplification et rationalisation des principales taxes. L'impôt sur les sociétés a baissé de 55% à 45% en 1988 pour les entreprises engagées dans la transformation, l'agriculture et l'exportation. Il a été réduit davantage à 35% en 1991 pour les secteurs de la transformation, de l'agriculture, l'immobilier, de la construction et des services (ISSER, 1992). L'allocation pour les investissements qui était jadis accordée sur une base sélective, était maintenant ouverte à toutes les entreprises;
- f) l'amélioration de l'administration des taxes, c'est-à-dire une restructuration du service des Revenus Intérieurs pour le rendre plus efficace dans la collecte des taxes.
- g) l'ajustement des prix appliqués pour supprimer le poids que représentait la subvention sur les prix des produits importés;
- h) l'instauration de taux d'intérêt de niveaux plus réalistes en partie pour mobiliser des fonds inutilisés dans le système non bancaire. En 1985, le taux d'intérêt autrefois réglementé a été quelque peu libéralisé. La détermination du taux d'intérêt était maintenant supposée dépendre de l'offre et de la demande du crédit et également de l'évaluation du gouvernement quant aux secteurs à prioriser. Ainsi, les entreprises engagées dans la transformation, l'agriculture et l'exportation empruntaient à un taux d'intérêt de 14% tandis que les prêts étaient octroyés aux autres secteurs à 21%. Les taux continuent d'être revus à la hausse et présentement, ils sont de 32%. En 1988, les plafonds de crédit, dictés par la Banque Centrale pour tout prêt accordé pas les banques commerciales ont été supprimés;
- i) la réduction du recours du gouvernement au système bancaire par la diminution des dépenses du gouvernement;
- j) le rééchellonnement des dettes pour permettre à l'économie de souffler quelque peu.

La seconde phase, ou phase de la Banque Mondiale ou encore le Programme d'Ajustement Structurel (1986 - 88 et après), s'est concentrée sur des problèmes plus structurels, notamment:

- a) la relance de la production agricole à travers un approvisionnement efficace d'intrants, y compris le crédit, et un système de prix plus efficace. A cet égard, le prix au producteur de cacao a augmenté, passant de 12.000 cédis la tonne en avril 1982 à 20.000 cédis en avril 1983, puis à 30.000 cédis en mai 1984, à 56.000 cédis pour la saison 1985 - 86, à 86.000 cédis pour la saison 1986 - 1987, à 224.000 cédis pour la saison 1990 - 1991. Il se situe actuellement à 308.000 cédis la tonne. De même, le prix au producteur de coton a augmenté de 100% passant à 110.000 cédis en juin 1985 et celui du tabac de 50% passant à 125.000 cédis

la tonne. Le prix du tabac a augmenté davantage en 1986 pour atteindre 142.000 cédis.

- b) un programme pour réhabiliter le secteur des exportations, notamment les sous-secteurs du cacao, des minerais et du bois.

Dans le sous-secteur du cacao:

- (i) un programme de réhabilitation devait fournir les fonds pour la construction d'installations de stockage de cacao, de garage autos, l'achat d'équipements et le contrôle des maladies;
- (ii) des banques rurales supplémentaires ont été créées pour rendre des services financiers aux paysans producteurs de cacao;
- (iii) introduction d'un programme de reboisement subventionné;
- (iv) les accords concernant la commercialisation du cacao ont été revus afin de réduire les marges payées au Cocoa Marketing Board pour la distribution et dégager ainsi une plus grande marge bénéficiaire à reverser aux paysans et aussi pour inciter les privés à participer à la commercialisation du cacao.

La réhabilitation de l'industrie du bois comprenait:

- (i) les prêts de la Banque Mondiale pour l'achat de pièces détachées, les équipements et matériels d'abatage et de transformation;
- (ii) l'autorisation aux exportateurs de bois de retenir 25% des recettes d'exportation pour importer les intrants et les pièces de rechange essentiels;
- c) la réhabilitation des infrastructures physiques surtout les routes, les voies ferrées et les ports;
- d) un grand changement dans la politique industrielle, passant d'une stratégie industrielle de substitution aux importations à une stratégie orientée vers l'extérieur (c'est-à-dire les exportations). Ce changement a été suivi de la libéralisation du commerce et des paiements qui vise à permettre à la valeur du cedi par rapport au dollar d'être attirée vers sa valeur de marché et à supprimer les contrôles de change et les barrières commerciales telles que les licences d'importation et les tarifs douaniers sur les importations. De plus, des mesures de promotion des exportations ont été introduites pour permettre aux secteurs exportateurs, surtout les sous-secteurs de la transformation et des exportations non traditionnelles, de tirer davantage de profits du régime de commerce libéralisé;
- e) l'introduction de nouveaux codes d'investissement avec des conditions très libérales pour les investisseurs étrangers, et des directives pour ce qui est de l'assistance du gouvernement aux industries locales, l'objectif étant d'encourager

les investissements privés. Le code d'investissement de 1985 a accordé des incitations telles que:

- exemption de paiement de droits sur l'importation des équipements et accessoires essentiels;
- taux d'amortissements et allocation d'investissement attractifs de même que des remises d'impôts;
- autorisation de maintenir des comptes à l'étranger pour y déposer 25% des recettes, ce qui facilitera l'importation des équipements et des intrants, les remises à l'étranger et les paiements des dividendes.

Le code est en train d'être révisé afin de rendre les incitations beaucoup plus séduisantes.

- f) la réforme des entreprises d'Etat, surtout par rapport aux fonctions et opérations budgétaires et de gestion. Certaines des entreprises sont sur la liste des dénationalisations afin d'encourager la participation privée, et d'autres sur celle des liquidations;
- g) un objectif de réduction du nombre des fonctionnaires de 5% par an. Avant la fin de 1988, 12.000 personnes avaient été licenciées de la fonction publique. Au même moment, des directives ont été données pour limiter la masse salariale de la fonction publique à un pourcentage du PIB déterminé à l'avance.

1.2.1. Objectifs de développement du secteur de la pêche

Dans le cadre du développement agricole à moyen terme, un accent a été mis sur le développement de la pêche continentale notamment sur le lac Volta, sur l'aquaculture, et sur une exploitation plus durable de la pêche maritime grâce à une gestion plus sage de ces pêcheries et à la réhabilitation des infrastructures d'appui à la pêche maritime. Les objectifs spécifiques étaient de:

- 1) accroître la production de poisson pour la consommation intérieure et pour l'exportation;
- 2) réduire la pauvreté dans les communautés de pêche en créant des opportunités d'emploi en dehors de la pêche;
- 3) offrir des services publics et fournir les infrastructures pour soutenir un secteur privé prédominant;
- 4) renforcer la Direction des Pêches en y créant des services de vulgarisation, concevoir et mettre en oeuvre un système de contrôle et de surveillance des activités des bateaux dans la Zone Economique Exclusive du Ghana, et de façon générale, aménager les ressources halieutiques;

- 5) améliorer les infrastructures du chantier naval à Tema;
- 6) renforcer les installations du centre de recherche à Tema pour lui permettre d'améliorer la collecte de données, l'évaluation des stocks et les activités de gestion des ressources;
- 7) promouvoir la gestion des pêches sur une base communautaire dans les régions côtières;
- 8) mettre au point un plan de gestion des ressources pour la pêche continentale, y compris:
 - (i) un système d'enquêtes sur l'évaluation des stocks et la collecte des statistiques de pêche;
 - (ii) un contrôle environnemental et biologique des stocks de poisson;
- 9) intégrer la pêche dans les systèmes agricoles à travers la promotion de l'aquaculture.

2. ROLE DE LA PECHE DANS LE DEVELOPPEMENT NATIONAL

Au cours des deux dernières décennies, le secteur de la pêche a contribué entre 0,5% et 3,0% au Produit Intérieur Brut du pays, ou encore entre 2 et 6% du produit agricole intérieur brut. Il a fourni du travail à 1% de la main d'oeuvre nationale totale. Plus important peut-être, il a fourni près de 60% de la consommation quotidienne en protéine d'origine animale du Ghanéen moyen, et a représenté près de 3,5% des exportations totales.

Cependant, l'importance du secteur des pêches dans l'économie nationale est mieux appréciée sous l'angle de l'économie locale plutôt que sous celui de l'économie nationale. Le long des 550 km du littoral ghanéen, il y a près de 200 villages de pêches et un total de 264 sites de débarquement. Les villes de Half Assini, Axim, Sekondi, Elmina, Biriwa, Anomabu, Kormantine, Apam, Winneba, Keta et Aflao et, bien sûr, toutes les villes côtières dépendent de l'industrie des pêches pour une part très importante de leur subsistance. Le lac Volta, quant à lui, supporte plus de 100.000 pêcheurs, transformateurs de poissons et commerçants répartis dans 1.500 villages et sites de pêche.

2.1 Structure du secteur de la pêche

La pêche est pratiquée le long des 550 km de littoral entre Aflao à l'Est et Cape Three Points à l'Ouest avec un plateau continental dont la superficie est de 24.300 km²; dans le Lac Volta qui a une superficie de 8 400 km² et dans plus de 1.000 centres d'élevage de poisson. Il y a donc un secteur maritime et un secteur continental. Les eaux marines connaissent deux saisons d'"upwelling" (majeure et mineure). La "plus haute" a lieu entre juin/juillet et septembre/octobre.

Quant à la "plus basse" qui dure rarement plus de trois semaines dans une année, elle commence en décembre ou au début de janvier. Les saisons de pêche coïncident avec les saisons d'upwelling.

2.2 La pêche maritime

L'industrie de la pêche maritime au Ghana comprend quatre flottes de pêche principales: les flottes artisanale (pirogues), côtière (semi-industrielles), industrielle et thonière.

2.2.1 La flotte artisanale / piroguière

En 1992, il y avait à peu près 8.688 pirogues en planche, au nombre desquelles 49% équipées de moteurs hors-bord qui faisaient jusqu'à 40 CV. Il y a environ 150.000 pêcheurs dans le sous-secteur et ils produisent près de 80% de toute la production nationale. Le sous-secteur supporte un groupe de 150000 transformateurs et transformatrices de poisson, commerçant(e)s, constructeurs et réparateurs de pirogues.

La pêche est pratiquée le long du littoral à partir de près de 300 sites de débarquement. Les engins et méthodes les plus courants comprennent:

- (i) les filets Ali / Poli / Watsa qui sont utilisés pour capturer des pélagiques de petite et moyenne taille (anchois, sardinelles, maquereaux). Ce type de pêche utilise de grandes pirogues de près de 15 mètres de long qui transportent jusqu'à 18 personnes;
- (ii) les filets dérivants. Ils utilisent également de grandes pirogues mais pour capturer surtout les grands pélagiques (thons, requins, marlin);
- (iii) l'hameçon et la ligne pour les démersaux. Ils conviennent aux zones rocheuses où l'on trouve des poissons de valeur tels que les lutjanidés et le mérrou. Les pirogues utilisées ici sont plus petites en taille, six à huit mètres de long, et transportent jusqu'à 12 personnes. Ceux qui s'adonnent à ce type de pêche restent en mer plus longtemps que les autres pêcheurs;
- (iv) les filets pour les démersaux. Les pirogues qui utilisent cet engin mesurent entre 7 et 10 mètres et capturent essentiellement de gros poissons en passant du thon aux requins et aux démersaux;
- (v) la pêche à la senne de plage pour capturer les pélagiques et les démersaux. La pêche à la senne de plage est pratiquée toute l'année à partir des villages de pêche et des sites de débarquement. Leur rayon d'action est d'environ un mille en mer.

2.2.2 La flotte côtière ou semi-industrielle

La flotte côtière comprend des bateaux en bois construits localement et équipés de moteurs in-bord importés. Elle est utilisée pour la pêche à la senne tournante et la pêche au chalut et rivalise avec la flotte artisanale pour la capture des mêmes espèces de poisson.

La pêche à la senne tournante et la pêche au chalut sont pratiquées toute l'année, mais l'intensité de la pêche à la senne tournante est plus forte pendant les trois mois de fort upwelling. La pêche au chalut utilise des bateaux de 9 à 12 mètres qui sont propulsés par des moteurs de 30 à 90 CV. Les principaux sites d'amarrage pour ces bateaux sont Mumford, Elmina et Sekondi.

En 1991, 189 bateaux côtiers seulement, soit 47% du total, étaient opérationnels. Le reste n'était pas fonctionnel non seulement par manque de moteurs marins et d'équipements pour remplacer les anciens mais aussi par manque de pièces de rechange. Même dans une économie relativement plus libéralisée avec un accès relativement plus facile aux échanges extérieurs, la situation ne semble pas s'être améliorée. Elle s'est même empirée au cours des trois dernières années, avec moins de 50% de la flotte qui est opérationnelle. La contribution de la flotte côtière à la production totale nationale reflète bien la situation. En effet, dans les années 1970, elle était autour de 9% mais aujourd'hui, elle tourne autour de 5%. Pourtant, la véritable raison, bien qu'il y ait tant de capacités de production inexploitées dans les opérations de pêche côtière, est que le succès de son développement dans les années 70 était dû en grande partie à la baliste. La disparition de la baliste des eaux ghanéenne a créé le désarroi au sein de ce type de pêche et plongé dans des dettes difficilement remboursables les pêcheurs et les commerçant(e)s de poissons.

2.2.3 La flotte industrielle

Ce sont des bateaux importés qui pêchent en haute mer et qui appartiennent à des personnes privées et à la Société de pêche d'Etat. Ils sont utilisés pour la pêche au chalut et la capture des crevettes. Ils mesurent normalement plus de 35 mètres de long et sont équipés de moteurs de plus de 600 CV. A l'origine, ils pêchaient au large de la côte ouest et sud-ouest de l'Afrique, surtout dans la région qui va de la Sierra Léone à la Mauritanie et aussi dans la région de l'Angola-Namibie. Ces bateaux ont été contraints de quitter ces eaux suite à l'imposition de la Zone Economique Exclusive des 200 mille marins par les pays ouest-africains. Les plus petits de ces bateaux ont été obligés de pêcher dans l'étroit plateau continental en concurrence avec les bateaux côtiers et la flotte piroguière.

2.2.4 La flotte thonière

La pêche au thon s'est surtout développée dans les eaux ghanéennes pour capturer la bonite, l'albacore et le thon obèse. Pour ce faire, des bateaux en acier ont été importés du Japon, de la Corée et des USA. Ils mesurent généralement plus de 30 mètres de long et sont équipés de moteurs de plus de 400 CV. Ce sont des bateaux qui pêchent à l'appât toute l'année. En 1987, la capture du thon était de 33.000 tonnes.

2.3 **La pêche continentale**

La pêche continentale comprend des activités de pêche dans:

- 1) les lacs;
- 2) les lagunes et estuaires;

- 3) l'aquaculture qui, à son tour, comprend l'aquaculture à proprement parler et la pêche basée sur la culture.

Cependant, puisque la pêche dans les lagunes et estuaires n'est pas objet d'une politique nationale, et puisque la pêche basée sur la culture commence juste à bénéficier d'une attention officielle, nous limitons la description de la pêche continentale à la pêche sur le lac Volta.

2.3.1 La pêche lacustre

Au cours des deux dernières décennies et demie, le lac Volta a été le centre d'activité de la pêche continentale. On a estimé que le lac Volta supporte plus de 80.000 pêcheurs, transformateurs de poissons et commerçants vivant dans près de 1.500 villages de pêche.

La pirogue en planche est la principale embarcation utilisée et le principal engin, les filets de maillants qui ont rapporté 80% de la capture. D'autres engins sont les filets, les lignes et les trappes. Cependant, depuis 1980, les bateaux à treuil, les bateaux de transport et les moteurs hors-bord ont fait leur apparition. Les méthodes de pêche utilisées actuellement comprennent les sennes tournantes (treuil), les sennes de plage, les pièges, les tuyaux en bambou et les trappes encerclantes. Les filets maillants sont encore en usage mais la taille de la maille est devenue tellement petite qu'on trouve maintenant des clupeidés dans les captures commerciales.

La production potentielle annuelle du lac Volta est estimée à environ 65.000 tonnes. La production réelle a augmenté et est passée de 40 000 tonnes en 1967 à 61.000 tonnes en 1969 et puis a semé se stabiliser à 40.000 tonnes. Les captures provenant du lac représentent environ 16% de toute la production nationale et plus de 90% de la production de la pêche continentale.

3. REFORMES ECONOMIQUE, POLITIQUE FISCALE ET IMPACT GENERAL SUR L'INDUSTRIE DE LA PECHE

Comme le secteur des pêches dépend de manière significative des intrants importés pour ses opérations, la libéralisation du commerce et du taux de change qui a provoqué une dépréciation très importante de la monnaie nationale a entraîné une très forte augmentation du prix de ces intrants. En effet, même la pirogue qui est fabriquée localement a connu d'énormes augmentations de prix, non seulement à cause de la raréfaction croissante du wawa (bois utilisé pour la fabrication des pirogues) mais aussi à cause de l'inflation générale des prix due en grande partie à la dévaluation de la monnaie nationale. Le tableau ci-dessous donne une vue générale de ce qui est arrivé à la production halieutique, au prix du poisson et au prix des intrants de pêche.

Tableau 1: Production halieutique, prix du poisson et prix des intrants

Année	Capture totale nationale ('000 m.t)	Capture piroguière ('000 m.t) (% du total)	Prix au kg du poisson de première qualité*	Importations de poisson (m.t)	Prix d'une pirogue de (10-11m) (C'000)	Prix d'un moteur hors-bord (C'000)
1980	222	182 (82,00)	6,4	495	60,0	100,00
1981	252	190 (75,40)	10,1	1 456	-	-
1982	241	183 (75,9)	10,9	877	-	-
1983	248	180 (72,60)	15,2	3 000	-	-
1984	273	212 (77,70)	23,8	1 000	-	-
1985	277	203 (73,30)	30,9	1 000	160,0	-
1986	324	245 (75,60)	150,00	500	-	-
1987	385	317 (82,30)	189,90	4 672	-	-
1988	361	302 (83,70)	274,90	14 100	-	750,00
1989	347	281 (81,00)	324,00	23 500	-	-
1990	380	302 (77,60)	269,90	22 700	1 000,00	-
1991	350	276 (78,90)	416,00	26 600	-	-
1992	429	366 (85,30)	535,00	37 000	1 800,00	955,00
1993	370	301 (81,40)	929,50	-	-	-
1994	374	271 (72,50)	1 102,30	-	3000,00	2 300,00

le poisson de première qualité inclut: dorade, maquereau, thon, etc.

Source: (1) Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture, Direction des Politiques de Planification, Contrôle et Evaluation (Bureaux d'Accra et de Cape Coast)
 (2) Service Statistique, Accra
 (3) Bureaux d'Accra, de Cape Coast et d'Elmina de l'Association Nationale des Agriculteurs et Pêcheurs du Ghana
 (4) Banque de développement Agricole, Cedi House, Accra

L'effet des politiques de réforme sur le rendement de la pêche n'apparaît pas clairement. Entre 1985, année où l'on s'attendait à sentir les effets des politiques, et 1994, la production nationale de poisson a connu une augmentation annuelle moyenne de 3,9%. Cependant, il n'y a aucune tendance claire à la hausse. Sur les 10 années, 4 ont connu une baisse de rendement. On note une série d'oscillations et de variations.

Les prix dans le sous-secteur ont affiché une tendance constante à la hausse. Le prix du poisson de première qualité tel que dorade, maquereau, sole, petit thon, etc. est passé de 31 cedis le kilo en 1985 à 1.102 cedis le kilo en 1994, soit une hausse de 3.467,3%. Une pirogue de 10-11m qui se vendait à 160.000 cedis en 1985 est passée à 3 millions de cedis en 1994, soit une hausse de 1.775%. Le prix du moteur hors-bord est passé de 250.000 cedis en 1985 à 2.300.000 cedis en 1994 soit une hausse de 820%. Le prix du moteur marin Perkins utilisé par la flotte semi-industrielle est passé de 3,5 millions de cedis en 1985 à 7,54 millions de cedis en 1994, soit une hausse de 115,4%. Le prix d'un équipement complet de filet pour la pêche à la senne de plage est passé de 5 millions de cedis en 1987 à 20 millions de cedis en 1994, soit une hausse de 300%.

3.1 Effets des compressions budgétaires sur les opérations de la Direction des Pêches

Tableau 2: Direction des Pêches: dépenses annuelles pour les émoluments du personnel en pourcentage des allocations budgétaires prévisionnelles et réelles.

Année	Emoluments réels du personnel (m. cedis)	En % du budget prévisionnel	En % des dépenses réelles	En % des dépenses périodiques réelles
1988	59,1	36,7	52,3	68
1989	74,6	12,0	48	61,1
1990	93,9	9,8	35,1	66,3
1991	147,5	11,8	69	74,8
1992	202,0	32,4	47,3	76,9

Source: Direction des pêches, Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture, Accra

Les prévisions du budget de la Direction des pêches indiquent une répartition raisonnable des fonds alloués aux activités récurrentes telles que la maintenance et les réparations, l'acquisition de fournitures, les frais de déplacement, les dépenses générales et les dépenses liées aux activités fondamentales telles que les travaux de construction, l'acquisition d'équipement, de véhicules, de mobilier et autres articles indispensables.

Les émoluments du personnel représentaient entre 10% et 37% du budget prévisionnel de la Direction. Mais la véritable situation sur le terrain était tout à fait autre. Les émoluments du personnel absorbaient entre 35,1% et 69% des dépenses budgétaires réelles pour l'année, et entre 61,1% et 76,9% du total des dépenses récurrentes.

C'est dire que la Direction ne pouvait plus assurer aux pêcheurs comme prévu la formation, la vulgarisation et les démonstrations. Plus déconcertant encore, c'est qu'elle ne pouvait plus faire grand chose pour ce qui est des projets de développement tels que l'assistance aux éleveurs de poisson pour la construction de viviers.

Il y avait aussi un manque de personnel qualifié à la Direction des Pêches. En 1994, il y avait 37 professionnels, c'est-à-dire des fonctionnaires des pêches, titulaires d'une Licences es Sciences ou plus. La Direction a évalué à 81 le nombre de professionnels dont elle avait besoin pour faire un bon travail de développement et de gestion du sous-secteur des pêches.

Ainsi, il est clair que les principaux effets des politiques de réforme économique que la nation a essayé de mettre en oeuvre les dix dernières années sont:

- 1) la montée vertigineuse du prix des intrants qui a certainement augmenté le coût des opérations de pêche;
- 2°) des augmentations négligeables dans la production nationale de poisson qui était passée de 200.000 tonnes dans la première moitié des années 1980 à 300.000 tonnes au début de 1986. Depuis lors, les variations dans la production ont été irrégulières et n'ont montré aucune tendance significative à la hausse. Il n'est donc pas très surprenant que l'industrie n'ait pas été capable de satisfaire la demande interne de poisson comme en témoigne le volume sans cesse croissant des importations de poisson. Les importations de poisson sont passées de 1.000 tonnes (0,4% de la capture totale nationale) en 1985 à 37.000 tonnes (8,6% de la capture totale) en 1992.
- 3°) la capacité limitée de la Direction des pêches à développer et à gérer les ressources halieutiques et les opérations de pêche. Une politique qui a eu un effet plus spécifique sur un segment important de l'industrie des pêches a été l'introduction en février 1992 de la subvention sur le carburant pour les pirogues de pêche motorisées et sa suppression en janvier 1994. Nous analysons ci-dessous l'effet de cette suppression sur les activités des pêcheurs à pirogues motorisées.

3.2 Effets de la suppression des subventions sur les opérations de pêche des pêcheurs artisans

3.2.1 Le bien fondé de la subvention

Bien que tout le secteur agricole ait commencé à jouir des subventions sur les intrants et des services de vulgarisations depuis 1967, le sous-secteur des pêches n'a pas connu un tel soulagement. Les intrants importés notamment les engins de pêche et les moteurs hors-bord étaient distribués aux pêcheurs artisans par le biais de la Banque pour le Développement Agricole, de quelques boutiques spécialement désignées et de quelques appendices d'associations de pêcheurs. Ces institutions visaient à faire des bénéficiaires et les pêcheurs achetaient leurs intrants au prix du marché. Ce ne fut qu'en février 1992 que le gouvernement a introduit une subvention sur le carburant pour les pêcheurs à pirogues motorisées.

Il est difficile de comprendre le bien fondé de l'introduction de la subvention lorsqu'on sait que pour le FMI et la Banque Mondiale, l'élimination des subventions est une conditionnalité pour continuer à bénéficier de leur assistance. En effet, avant la fin de 1988, presque toutes les subventions sur les intrants agricoles avaient été supprimées. On est tenté dès lors de sympathiser avec ceux qui accusent le gouvernement d'avoir accordé des subventions pour solliciter les suffrages des pêcheurs dans la perspective des élections nationales de septembre 1992. Mais, en janvier 1994, la subvention a été supprimée suite aux accusations du gouvernement selon lesquelles elle avait été mal utilisée et qu'il y avait eu des abus. La communauté de pêcheurs se plaignait de ce que le gouvernement, en supprimant la subvention, a détruit l'industrie de pêche et marginalisé l'importante population qui en dépendait. Nous présentons ci-dessous une comparaison de la rentabilité du fonctionnement des pirogues motorisées pêchant la sardinelle qui représentaient plus du tiers des pirogues motorisées entre 1992 lorsque la subvention a été introduite et 1994 lorsqu'elle a été supprimée.

3.2.2 Analyse de la rentabilité des pirogues sardinelle motorisées avec et sans subvention (cedis)

1) Investissement	1992	1994
Pirogue	1.800.000	1.800.000
Engins	5.500.000	5.500.000
Moteur (40 CV)	955.000	955.000
Total	8.255.000	8.255.000
2) Amortissement		
Pirogue (10%)	180.000	180.000
Engin (20%)	1.100.000	1.100.000
Moteur (33%)	315.150	315.150
Total	1.595.150	1.595.150
3) Coûts de fonctionnement		
a. Réparation et Maintenance		
Pirogue (5%)	90.000	90.000
Engin (5%)	275.000	275.000
Moteur (20%)	191.000	191.000
Sous-total	556.000	556.000
b. Remboursement de prêt	1.238.000	1.238.000
c. Carburant	2.700.000	4.628.328
Total des coûts de fonctionnement	4.494.250	6.422.573

4)	Valeur de la capture totale:	12.345.355	10.664.453
	moins coût du carburant	-2.700.000	-4.628.328
	revenu à partager	9.645.355	6.036.125
5)	Rémunération de l'équipage		
	50% du revenu	4.822.677	3.018.066
6)	Profit net (perte) (4-2-3-5)		
		1.433.277	-371.341
7)	Return sur investissement (6/1)		
		17,4%	-4,5%

NOTES

- 1) On estime que la durée de vie est généralement de 10 ans pour les pirogues, 5 ans pour les engins et 3 ans pour les moteurs.
- 2) Sous la rubrique remboursement de prêt, le taux d'intérêt payé au gouvernement par les pêcheurs était de 5% en 1992 et il leur est exigé de rembourser annuellement le principal et de payer les intérêts en sept versements égaux.
- 3) Carburant: le Département des Pêches estime qu'en 1992, chaque pirogue motorisée pour la pêche à la sardinelle a consommé en moyenne 135 litres de carburant pré-mélangé par sortie en mer et fait approximativement 200 sorties par an. Par conséquent, chaque pirogue consomma 27.000 litres de carburant par an à un taux subventionné de 100 cédis par litre. Le coût du carburant par pirogue revint à 2,7 millions de cédis. Le prix du marché du carburant pré-mélangé était de 335 cédis le litre. La subvention était de 225 cédis par litre.

En 1994, suite à la suppression de la subvention, les pêcheurs ont dû acheter le carburant à 422,2 cédis, le prix du marché. Ils diminuèrent leurs achats de carburant et selon les estimations du Ministère des Mines et de l'Energie, les 4.262 pirogues motorisées utilisèrent 900.000 litres de carburant par semaine. Il y avait 3.458 pirogues à Sardinelle motorisées soit 81% du total et par conséquent, nous admettons qu'elles consommèrent 81% de la quantité totale de carburant utilisé. Le coût du carburant par pirogue s'élève alors à 4.628.328 cédis par an.

- 4) Capture totale et prix: la capture totale par les pirogues motorisées à Sardinelle s'éleva à 237.168 tonnes ou 68,6 tonnes par pirogue en 1992 et 175.608 tonnes ou 50,8 tonnes par pirogue en 1994. Le prix au producteur, c'est-à-dire le prix de poisson payé directement aux pêcheurs par les mareyeurs a été estimé de 1988 à 1994 par la branche d'Elmina de l'Association Nationale

des Fermiers et Pêcheurs du Ghana respectivement à 91 cédis, 101 cédis, 123 cédis, 180 cédis, 193 cédis et 210 cédis par kilogramme.

- 5) Frais d'alimentation: les pêcheurs à Accra, Cape Coast et Elmina ont expliqué que chaque membre de l'équipage finance sa propre alimentation au cours des sorties en mer. Ce n'est pas à déduire du coût de fonctionnement.
- 6) Système de partage: le coût du carburant est d'abord déduit du prix de vente de la capture et le reste est partagé également entre les membres de l'équipage et les propriétaires de l'équipement.

Les estimations montrent que sous le schéma de subvention, la pêche à la sardinelle était rentable. Le profit net était en moyenne de 1.433.277 cédis par pirogue. Les quinze membres d'un équipage partageaient 4.822.678 cédis, chaque membre recevant donc 321.512 cédis. La rentabilité du capital était de 17,4%. Lorsque la subvention a été supprimée, ce fut la période de vache maigre pour la pêche à la sardinelle. Les rendements tombent de 237.168 tonnes en 1992 à 175.608 tonnes en 1994. Le taux de décroissement des rendements dépasse celui de croissance des prix du poisson et le revenu total provenant de la vente de poisson tombe de 12.345.355 cédis en 1992 à 10.664.453 cédis en 1994. La pêcherie a connu une perte de 371.341 cédis et enregistré un taux négatif (-4,5%) de rentabilité du capital investi.

Les membres du bureau d'Elmina de l'Association Nationale des Fermiers et Pêcheurs du Ghana, estiment qu'environ 25% de leurs pirogues sont à l'arrêt à cause des pertes persistantes dans les opérations de pêche. Ceux d'Accra affirment que la situation concerne plus du tiers des pirogues motorisées.

Selon les sources gouvernementales, la subvention a été supprimée parce qu'elle était mal utilisée et l'objet d'abus par les pêcheurs. Nos investigations révèlent ce qui suit:

- 1) Le carburant subventionné, pré-mélangé, fait d'un mélange de 50 litres d'essence et d'un litre d'huile à moteur, était vendu aux pêcheurs à 100 cédis le litre alors que l'ancien prix à la pompe était maintenu à 355 le litre, soit donc une subvention de 255 cédis par litre.
- 2) La consommation du carburant subventionné a considérablement augmenté en 1992 et 1993 par rapport à 1991 quant il n'y avait pas de subvention (tab. 3).
- 3) Les chiffres du tableau sont des estimations de la consommation moyenne par semaine de carburant par les 4.000 pirogues motorisées. Evidemment si les estimations du Département des Pêches qui sont de 135 litres de carburant par sortie par pirogue ont quelque valeur, alors les chiffres du tableau sont fortement sous-estimés. Cependant, en le considérant comme des multiples scalaires de la valeur réelle, ils donnent une bonne idée de ce qui s'est passé en terme de consommation de carburant durant la période où il a été subventionné. Quand le carburant se vendait au prix du marché les pêcheurs ne consommaient que la moitié de ce dont ils avaient besoin pour leurs opérations de pêche. Cependant, lorsque la subvention a été introduite, la consommation de carburant a connu une

hausse de 136,6% en 1992. En 1993 elle a encore augmenté de 45,5% ou de 244,1% par rapport aux chiffres de 1991.

Tableau 3. Estimation de la consommation moyenne hebdomadaire de carburant par les pêcheurs à pirogue motorisée

Année	Consommation moyenne hebdomadaire (litres)	Capture piroguière ('000mt)
1991	465 000	276
1992	1 100 000	366
1993	1 600 000	301
1994	900 000	271

Source: Ministère des Mines et de l'Energie, Accra

- 4) Si l'augmentation de la consommation de carburant par rapport à la consommation normale prévue de 900.000 litres par semaine avait été utilisée dans les opérations de pêche, on se serait attendu à des augmentations considérables dans les captures de poisson en 1992 et 1993. Or en 1992, le taux était de 32,6% par rapport à celui de 1991, mais la production a chuté de 17,8% en 1993. En conclusion il semble que:
- a) l'effort de pêche n'a pas augmenté et l'excédent de carburant a fini par être utilisé par des personnes autres que les pêcheurs à pirogue motorisée;
 - b) les eaux marines et lagunaires du pays sont fortement exploitées et l'on ne s'attend pas à ce que les augmentations de l'effort de pêche soient proportionnelles à celles des captures.

3.2.3 Collusion dans l'utilisation de la subvention

En ce qui concerne la première conclusion, nos investigations ont révélé qu'une portion substantielle du carburant subventionné a fini par être utilisé par les conducteurs de véhicules et c'est la raison principale pour laquelle le Gouvernement a supprimé la subvention en janvier 1994. Tout d'abord, les propriétaires de station dans les zones de pêche se sont ligüés avec les agents des raffineries. Ces derniers ne transformaient pas en pré-mélangé toutes les quantités destinées aux pêcheurs et ainsi la livraison qui parvenait aux propriétaires de station en provenance des dépôts était constituée en partie de pré-mélangé, d'essence pure et d'huile à moteur. L'essence et l'huile à moteur étaient vendues sur le marché et les bénéfiques empochés par ces deux groupes de personnes. Les pêcheurs eux-mêmes ne pouvant pas savoir la quantité qui leur était allouée ne pouvaient pas faire de contestation concernant ce qu'on leur donnait.

Deuxièmement, le chef des pêcheurs ou leurs représentants ont vendu eux aussi une proportion considérable du pré-mélangé aux conducteurs qui le diluaient en y ajoutant plus d'essence. En 1993 le pré-mélangé était vendu à 500 cedis le gallon aux pêcheurs qui le revendaient à 1.000 cedis le gallon aux conducteurs de véhicules alors que l'ancien prix de l'essence à la pompe était de 1.600 cedis le gallon. Il était courant de voir des fumées sortir des pots d'échappement de taxis flambant neufs. La conclusion est que ce n'est pas tout l'excédent de carburant supposé avoir été consommé par les pêcheurs qui était réellement utilisé pour les opérations de pêche, bien qu'il soit impossible d'évaluer la quantité qui a été déversée sur le marché libre.

3.2.4 L'état de la pêche

L'effort accru constaté dans le domaine de la pêche au cours de la période de 1991 à 1994, peut avoir été le fait des activités de la flotte artisanale non motorisée, de la flotte semi-industrielle et des grands chalutiers. Mais l'absence d'augmentation appréciable des captures a été une source d'inquiétude pour les pêcheurs, les communautés de pêcheurs et les décideurs en matière de politique des pêches.

Il y a une évidence croissante que les ressources marines et celles du lac Volta sont surexploitées ou en tout cas pleinement exploitées. Les facteurs ci-après ont contribué, dans une large mesure, à cet état de choses:

- 1) Il y a très peu d'alternatives pour le capital et la main d'oeuvre dans les communautés de pêcheurs.
- 2) Il y a une forte croissance de la population dans les communautés de pêcheurs comme dans le reste du pays d'ailleurs. Le manque d'alternatives en matière d'emploi signifie une augmentation de l'effort de pêche. Le lac Volta a connu une forte affluence de pêcheurs au cours des dix dernières années à cause apparemment de la chute graduelle de la pêche maritime. Il en résulte une pression extrême sur les stocks, ce qui a conduit à une surexploitation de la plupart des espèces. Une équipe de recherche qui, en 1994, a inspecté le poisson transformé aux ports de débarquement sur le lac et sur les marchés a constaté que la capture était composée essentiellement de menus fretins. Les femmes transformatrices ont confirmé qu'il y avait une baisse générale tant dans la taille que dans la production de poisson.
- 3) Il n'y a pas de systèmes efficaces d'aménagement des ressources et le Département des Pêches n'a pas les moyens de promouvoir le peu qui est déjà en place.
- 4) On observe une utilisation plus fréquente de techniques de pêche destructives telles que la dynamite et les mailles de petites dimensions. Les mailles de petites dimensions sont utilisées par les pêcheurs en pirogue pour maintenir le volume de la capture, mais cela a eu pour effet de capturer les jeunes sardinelles. L'introduction du treuil (senne tournante) qui est une adaptation du filet maillant conventionnel (un engin actif, efficace et non sélectif) sur le lac Volta a été en

partie responsable du déclin croissant de la pêche sur dans le lac. Quant aux grands chalutiers qui ne sont pas faits pour pêcher dans l'étroit et peu profond plateau continental, ils utilisent de grands filets qui raflent les jeunes démersaux, réduisant ainsi la reproduction et mettant en danger la viabilité à long terme de la pêche.

Les principales ressources halieutiques des eaux ghanéennes sont:

- a) les petits pélagiques (sardinelle, anchois et maquereau) exploités par les pirogues et la flotte semi-industrielle;
- b) les grands pélagiques (principalement le thon) pêchés par la flotte thonière; et
- c) les démersaux (dorade, mullet, seiche) pêchés par les grands chalutiers.

On estime que la biomasse marine totale des ressources de petits pélagiques varie entre 246.000 et 378.000 tonnes, alors que les captures ont atteint le chiffre record de 279.202 tonnes en 1992 pour chuter à 227.199 tonnes en 1993 (Quatey, 1994). Ces chiffres indiquent clairement que les ressources de petits pélagiques sont en train d'être surexploitées.

Les ressources de grands pélagiques notamment le thon (bonite, albacore et thon obèse) ne sont pas concentrées seulement dans les eaux ghanéennes. On les trouve dans l'Océan Atlantique et elles sont très migratoires. La Commission Internationale pour la Conservation du Thon de l'Atlantique (CICTA) dont le Ghana est membre, a été créée pour faire des recherches et des recommandations aux Etats membres sur les mesures de gestion. Chaque année la CICTA se réunit pour discuter et évaluer les résultats des recherches. La production maximale potentielle de bonite dans l'Atlantique Est a été estimée à 200.000 tonnes. La capture de ces espèces dans la région varie chaque année entre 100.000 et 150.000 tonnes. La production potentielle de ces espèces dans les eaux ghanéennes est d'environ 80.000 tonnes l'an et la moyenne annuelle des débarquements de bonite se situe autour de 25.000 tonnes. Il est établi que le bonite est si abondante dans l'Atlantique que chaque année la CICTA recommande un accroissement de l'effort de pêche.

Le seul problème avec l'exploitation des grands pélagiques est celui de la taille. La CICTA interdit le débarquement du bonite pesant moins de 3.2 kilogrammes et du thon obèse de moins de 6.4 kilogrammes.

La production maximale potentielle des ressources démersales dans les eaux ghanéennes est estimée entre 24 000 et 42 000 tonnes. Cependant, ceci ne s'applique qu'aux eaux jusqu'à 75 mètres de profondeur. Depuis 1990, la production moyenne de démersaux tourne autour de 63.000 tonnes, ce qui indique clairement une surexploitation. Mais une étude récente menée dans les eaux ghanéennes par le bateau espagnol R/V "Lagoa Pesca", a montré qu'on trouve les ressources démersales en quantités commerciales entre 75 et 100 mètres de profondeur (Quatey, 1994). Cette information révèle qu'il est probable que les démersaux ne soient pas en danger de surexploitation à condition que les chalutiers industriels utilisent les engins prescrits pour pêcher à ces profondeurs.

La conclusion de la discussion sur l'effet de la subvention sur le carburant est que, bien qu'on ne puisse pas dire que les ressources halieutiques totales du pays sont surexploitées, il est néanmoins clair que les ressources exploitées par les pêcheurs artisans le sont et, par conséquent, toute mesure visant à augmenter l'effort de pêche des pêcheurs à pirogue motorisée compromettrait davantage la pérennité des ressources.

Deuxièmement, il se pourrait que les pêcheurs artisans soient informés de l'état de surexploitation des ressources halieutiques et aient estimé qu'il était beaucoup plus rentable d'utiliser le carburant subventionné à d'autres fins plutôt que pour les opérations de pêche. Pour les propriétaires de pirogue, la vente de carburant à d'autres personnes constituait certainement une source de revenu plus sûre que d'utiliser ce carburant à courir après une ressource migratoire. Ceux qui peuvent avoir été touchés par le mauvais usage de la subvention sont les membres d'équipage dont les revenus provenaient de leur sortie effective en mer.

3.2.5. Effet sur le budget du gouvernement

Les subventions ont coûté 14,6 milliards de cédés au gouvernement en 1992 et 21 milliards en 1993, ce qui représente respectivement 3,4% et 3,2% des dépenses totales du gouvernement. De plus, le gouvernement devait rembourser au Ghana Oil Company Limited (G.O.I.L.) jusqu'à concurrence de 5 milliards de cédés pour l'huile à moteur utilisée pour préparer le carburant prémélangé (Ministère des Mines et de l'Energie).

4. CONCLUSIONS

- 1) Les effets généraux de l'ensemble de la politique fiscale des réformes économiques que le pays subit depuis dix ans sont:
 - (i) des augmentations considérables du prix des intrants de pêche. L'augmentation qui en a résulté sur les coûts de l'industrie de la pêche a eu un impact négatif sur les captures. Le volume des captures varie d'année en année et ne montre pas une tendance à la hausse;
 - (ii) des augmentations désordonnées du prix du poisson dues non seulement aux variations de la production mais aussi à la hausse de la demande de poisson pour satisfaire une population en croissance.
 - (iii) de grandes réductions du budget annuel et de la disponibilité en main-d'oeuvre de la Direction des Pêches, ce qui a conduit à la diminution des activités de la Direction en matière de développement et de gestion des pêches. Si l'on se souvient que ces activités étaient déjà à la baisse avant l'introduction des réformes, on a une idée des difficiles moments que traverse l'industrie de la pêche, et en particulier la pêche piroguière.
- 2) L'introduction de la subvention sur le carburant en février 1992 pour les pêcheurs artisans (pirogues) et sa suppression en janvier 1994 a eu un effet très négatif sur la pêche

piroguière. Les pêcheurs artisans ont subitement constaté des hausses très importantes de leurs frais de fonctionnement et, dans le même temps, les eaux marines et lacustres semblaient être surexploitées et ne fournissaient plus un niveau de ressource comptable avec la hausse du coût des opérations de pêche.

Il est évident qu'il y a eu un emploi abusif de la subvention. Cependant, ces abus auraient pu être contrôlés et le retrait effectué par étape afin de minimiser les effets presque traumatisants d'une brusque suppression.

BIBLIOGRAPHIE

- Ewusi, K. (1986), *Statistical Tables on the Economy of Ghana, 1950-1985*. Institute of Statistical, Social and Economic Research, University of Ghana, Legon.
- ISSER (1991, 1992, 1993), 'The State of the Ghanaian Economy', Institute of Statistical, Social and Economic Research, University of Ghana, Legon.
- Mabawonku, A. F. (1990), 'The Role and Effect of Subsidies on Fisheries Development in West Africa'. FAO, Rome.
- Ministry of Food and Agriculture, (1990), *Medium-Term Agricultural Development Plan*
- Panayotou, T. (1988), 'Management Concepts for Small-scale Fisheries: Economic and Social Aspects'. FAO Fish. Tech. Pap. (228)
- Quaatey, S. N. K. (1994), 'What is the Present State of Marine Fish Resources in Ghana?' in The Fisherman, a bi-annual newsletter of the Fisheries Department, Ministry of Food and Agriculture.
- Swanson, D. and Wolde-Semait, T. (1989), 'Africa's Public Enterprise Sector and Evidence of Reform', World Bank Technical Paper N°95, Washington D. C.
- Tutu, K. A. and Oduro, A. D. (1995), 'Trade Liberalisation in Ghana', Interim Report presented at the Collaborative Workshop on Trade Liberalisation in Africa, organized by the African Economic Research Consortium in Harare, Zimbabwe. March 1995, Ghana

**POLITIQUE FISCALE EN FAVEUR DU SECTEUR DES PECHES
DANS LE CADRE DES REFORMES ECONOMIQUES AU SENEGAL**

par

Moustapha Kébé, Economiste
Chef du Bureau d'Analyses Macro-Economiques
Institut Sénégalais de Recherche Agronomique (ISRA)
Dakar, Sénégal

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	27
2.	NOUVELLE POLITIQUE ECONOMIQUE DU SENEGAL	27
2.1.	Situation économique	27
2.2.	Stabilisation et ajustement structurel	28
2.3.	Ajustement monétaire	30
3.	IMPACT DE LA POLITIQUE FISCALE SUR LE SECTEUR DES PECHES	31
3.1.	Evolution du secteur des pêches	31
3.2.	Interventionnisme public dans le secteur	32
3.3.	Impact de la fiscalité sur la pêche artisanale maritime	34
3.4.	Effets d'une suppression du soutien financier public	36
4.	CONCLUSION - RECOMMANDATIONS	37
	BIBLIOGRAPHIE	41
	LISTE DES TABLEAUX	
Tableau 1	: Evolution de quelques paramètres de structure du Sénégal	30
Tableau 2	: Evolution du prix des moteurs hors board	36
Tableau 3	: Rentabilité comparée de deux unités de pêche artisanale selon les scénarii retenus	38
	LISTE DES FIGURES	
Figure 1	: Débarquements de la pêche maritime sénégalaise	31
Figure 2	: Carburant consommé par les pirogues opérant sur le littoral sénégalais	35

1. INTRODUCTION

L'économie sénégalaise a pendant longtemps reposé sur l'arachide et les phosphates. Avec les années successives de sécheresse et la crise mondiale liée au choc pétrolier, la pêche est devenue très vite le premier secteur économique.

Au cours des deux dernières décennies, ce secteur a connu une croissance certaine, liée sans doute à l'existence de conditions naturelles propices à ces activités (phénomène d'upwelling) et à un dynamisme certain du sous-secteur artisanal mais également à une politique volontariste de développement.

Activité très fortement exportatrice, la pêche influe sur la balance des paiements. Dès lors, elle occupe une place privilégiée dans la politique de redressement économique du Sénégal avec notamment le programme d'ajustement à moyen et long termes (1985-1992) et la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994. La pêche est considérée comme un secteur moteur de croissance indispensable à la restauration des équilibres macro-économiques (Kébé, 1993b).

Par ailleurs, la pêche artisanale constitue toujours une priorité pour les pouvoirs publics notamment pour atteindre l'objectif de sécurité alimentaire. C'est pourquoi elle a jusqu'ici bénéficié d'un important soutien financier de l'Etat sénégalais.

Dans un premier temps sera rappelée la nouvelle politique économique du Sénégal, fondée sur une redéfinition progressive des relations entre l'Etat et la société civile (libéralisation et privatisation). Ensuite, il sera procédé à une analyse de l'évolution de la pêche maritime sénégalaise dans un contexte d'ajustement structurel et monétaire. Un accent particulier sera mis sur l'impact de la politique fiscale sur le sous-secteur de la pêche artisanale maritime de manière à formuler des recommandations relatives à toute suppression éventuelle du soutien financier public indirect.

2. NOUVELLE POLITIQUE ECONOMIQUE DU SENEGAL

2.1. Situation économique

L'environnement international a été secoué à partir des années 1970 par les différents chocs pétroliers, les fluctuations du dollar américain et la raréfaction des capitaux. Les pays africains du Sahel, par ailleurs affectés par une décennie de sécheresse ont, durant les années 1980, mis en oeuvre de nouvelles stratégies de développement afin de corriger les déséquilibres macro-économiques.

La conception de l'Etat "providence" a prévalu pendant longtemps dans les pays les moins avancés où les enjeux de développement plaident en faveur de l'interventionnisme. Avec l'affirmation d'un nouveau discours libéral appuyé par certaines institutions internationales, notamment le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, la conception de l'Etat "gendarme" est revenue à la mode. En effet, l'apparition de déficits chroniques dans les entités publiques plaide en faveur du renversement de l'interventionnisme de l'Etat.

L'analyse des indicateurs économiques confirme que 1979 a constitué une année charnière dans l'histoire économique et financière du Sénégal. Faisant suite à une période de quatre années consécutives marquées par une forte croissance des recettes d'exportation, mise à profit pour accroître les revenus trop longtemps comprimés, une nouvelle phase semble s'être enclenchée à compter de la fin des années 1970.

En effet, le diagnostic de la situation économique faisait apparaître quelques problèmes fondamentaux :

- faible croissance de la production (2,1 % par an de 1972 à 1980) ;
- forte expansion de la demande intérieure (3,3 % par an de 1972 à 1980) ,
- déficit chronique de la balance de paiements courants contribuant à la détérioration continue des avoirs extérieurs ;
- déséquilibre croissant des finances publiques ;
- alourdissement du service de la dette intérieure et extérieure.

2.2. Stabilisation et ajustement structurel (1979-1993)

A la fin des années 70, les autorités sénégalaises ont commencé à prendre conscience des déficiences des plans de développement du secteur public et de ses programmes de nationalisation ambitieux. Dès lors, une nouvelle politique économique s'imposait. Le gouvernement a opté pour un ajustement planifié en vue d'affronter les conséquences aussi bien de la crise économique internationale que des résultats de ses propres politiques internes. L'objectif visé étant de minimiser ses impacts négatifs et de poser les fondements d'une croissance soutenue et durable.

Il est difficile d'établir une chronologie stricte dans l'histoire de la politique économique sénégalaise. Cependant, on peut schématiquement constater une évolution en trois phases :

- application du Programme de redressement économique et financier (1979-1984) avec la mise en place de programmes de stabilisation de la dépense intérieure dont l'objectif principal est de réduire les déséquilibres comptables par des actions sur la demande finale ;
- mise en place du Programme d'ajustement à moyen et long termes (1985-1992) qui combine la logique de stabilisation avec les actions d'ajustement structurel, visant à modifier l'efficacité du système organisationnel de l'économie nationale ;
- élaboration d'un Plan d'urgence (1993) destiné à la restructuration des finances publiques (réduction des dépenses et augmentation des recettes de l'Etat)

Les "nouvelles politiques" sectorielles adoptées ont tenté d'apporter une réponse à la crise du modèle de production dans l'agriculture (au sens large), l'industrie et le secteur parapublic.

Ainsi, les mesures libérales envisagées dans le cadre de la Nouvelle politique agricole (NPA) et la Nouvelle politique industrielle (NPI) définies respectivement en 1984 et 1986, devaient privilégier l'initiative privée et la responsabilisation des producteurs locaux. La NPA était fondée sur quatre grandes axes :

- 1) Une plus grande responsabilisation du paysan avec un transfert de certaines missions anciennement dévolues aux organismes publics grâce à la réforme du système coopératif et à la révision du mode d'encadrement. Les pouvoirs publics ont initié les Groupements d'Intérêt Economique (GIE), pouvant bénéficier du concours financier de la Caisse nationale du crédit agricole au Sénégal (CNCAS) créée en avril 1984.
- 2) Une révision de la politique des prix en matière d'intrants axée sur (i) la suppression successive des subventions des engrais jusqu'en 1990 ; (ii) le transfert au secteur privé des fonctions de distribution ; la libéralisation des importations d'intrants.
- 3) Une réduction du rôle des organes publics et des subventions qui leur étaient octroyées.
- 4) La mise en oeuvre du plan céréalier avec un objectif de satisfaction de 80 % des besoins alimentaires à partir de la production intérieure en l'an 2000.

En 1987, un nouveau code des impôts a été adopté en vue (i) d'éliminer les nombreuses exemptions, (ii) d'alléger la fiscalité et (iii) d'instaurer un système d'amortissement dégressif destiné à encourager l'investissement industriel privé. Par ailleurs, le nouveau code des investissements, en vigueur également depuis 1987 a instauré, entre autres, le régime des petites et moyennes entreprises. Les formalités d'agrément à ce code des investissements sont facilitées par le "Guichet unique", opérationnel depuis 1988 et dont la vocation est d'aider les investisseurs dans leurs rapports avec l'administration.

Toutes ces politiques répondaient à une logique d'ajustement interne. Elles ont permis globalement de supprimer certains dysfonctionnements importants du marché, liés à une intervention massive et peu efficace de l'Etat. Néanmoins, elles n'ont pas permis d'assurer une plus forte croissance du secteur agricole et une amélioration de la productivité. La comparaison de l'évolution de certains paramètres-clé durant d'une part la période antérieure à la stabilisation et l'ajustement structurel (1967-1979), et d'autre part les années de stabilisation et d'ajustement (1980-1992) permet d'apprécier l'impact des nouvelles politiques (tableau 1). L'examen du taux de croissance annuel moyen du PIB pendant les deux périodes montre clairement que le gain net en termes de croissance de la stabilisation et de l'ajustement est fort limité (de l'ordre d'un demi point).

Devant ces faibles résultats, le gouvernement sénégalais a mis en application en octobre 1993 un plan d'urgence. Ce plan de restructuration des finances publiques est caractérisé par une baisse des salaires (25 % pour les agents de l'Etat et 4 % pour le privé) et par un ensemble de mesures visant toutes à réduire les dépenses de l'Etat et à augmenter les recettes (Kébé, 1993b).

Tableau 1.- Evolution de quelques paramètres de structure au Sénégal

Paramètres	Période pré-stabilisation et ajustement (1967-1979)	Période de stabilisation et d'ajustement (1980-1992)
Taux de croissance annuel moyen du PIB	2,3 %	2,9 %
Taux d'épargne (épargne intérieure/PIB)	14,6 %	4,7 %
Taux d'investissement (FBCF/PIB)	17,3 %	11,7 %
Solde courant balance des paiements/PIB (années de référence 1981 et 1992)	18,6 %	2,7 %

(Source : Direction de la Prévision et de la Statistique)

2.3. Ajustement monétaire (à partir de 1994)

La décision de dévaluer le franc CFA, donc d'ajuster en termes monétaires, a été prise par les pays de la zone franc le 11 janvier 1994, sur recommandation de leurs principaux bailleurs de fonds. Cette mesure vise à renforcer les politiques d'ajustement structurel des pays membres, dont l'efficacité a été jusque là limitée. Le constat de cette efficacité partielle a été d'ailleurs fait en 1989 d'une part par le FMI qui avait suspendu ses prêts et d'autre part par la France qui a refusé de soutenir plus longtemps l'ajustement structurel sans accord entre les pays de la zone franc et les institutions de Bretton Woods.

Les bailleurs de fonds sont conscients de la grande importance des enjeux de la dévaluation à savoir la relance des exportations et le rétablissement de la crédibilité de la zone franc, la circonscription des effets néfastes sur les couches vulnérables. C'est pourquoi, ils se sont engagés à mieux soutenir les pays de la zone franc dans leurs efforts de relance de la machine économique et pour juguler les effets pervers de la dévaluation. Cet engagement s'est traduit dans les faits par l'adoption de diverses mesures d'accompagnement en faveur des pays de la zone franc, soit dans leur ensemble ou pris séparément (Kanté et *al*, 1995).

Pour l'année 1994, le gouvernement sénégalais avait fixé un objectif de 40 % au niveau de l'inflation en vue de préserver la compétitivité de l'économie. Pour ce faire il a procédé à une réforme de la fiscalité indirecte et de porte en limitant les droits de porte à un taux maximum de 45 % (en plus du timbre douanier) et la TVA au taux maximum de 20 %. Il a également contenu les hausses induites par la dévaluation sur les prix de l'électricité, de l'eau, des télécommunications et des produits pétroliers entre 20 et 30 %.

Le soutien des bailleurs de fonds au Sénégal a porté sur le programme de libéralisation des prix aux producteurs de céréales, l'incitation des initiatives privées, la modernisation et l'intensification du secteur agricole, la modernisation de la pêche en l'adaptant aux normes européennes pour l'exportation de produits de qualité, la libéralisation du commerce en éliminant les monopoles.

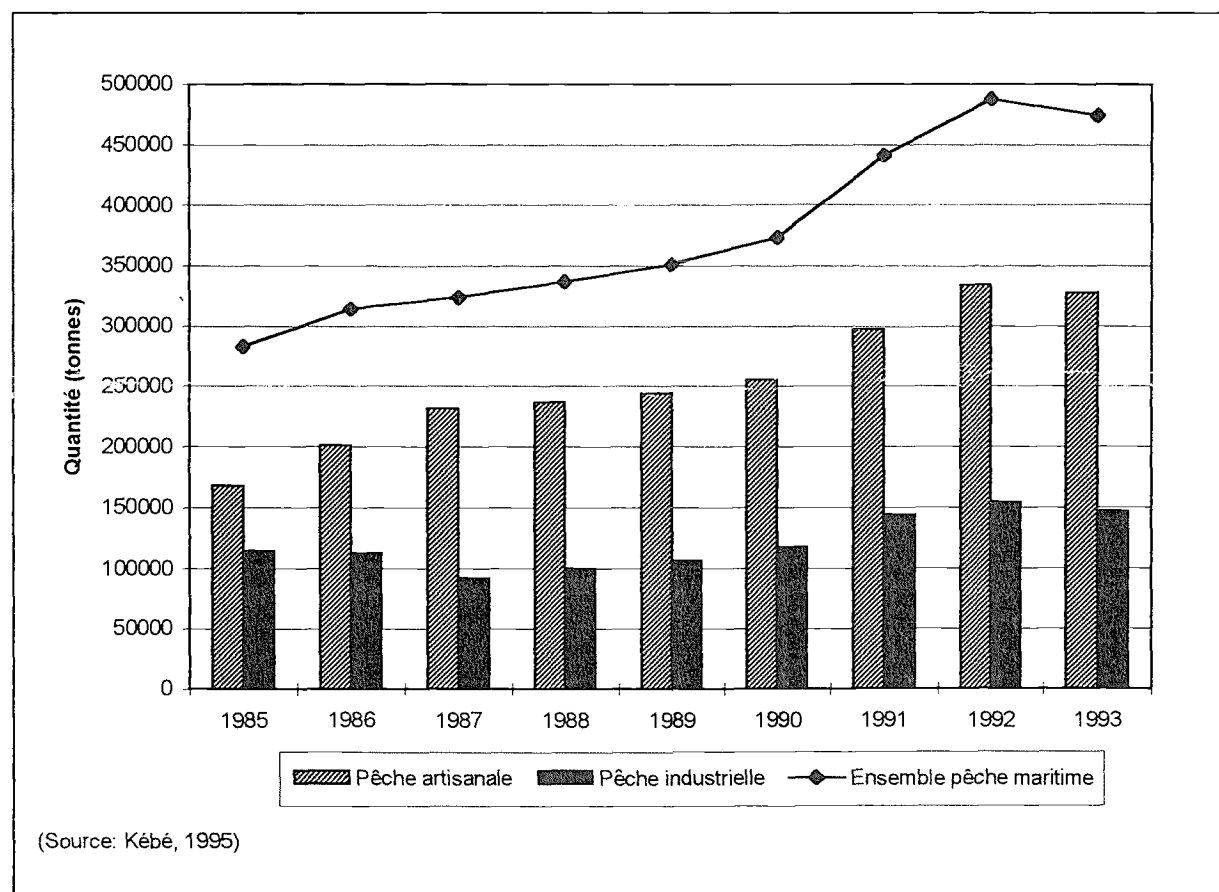
3. IMPACT DE LA POLITIQUE FISCALE SUR LE SECTEUR DES PECHES

3.1. Evolution du secteur

La physionomie générale des débarquements de la pêche au Sénégal montre une tendance rapide à la hausse au cours de ces vingt dernières années. De la troisième place, ce secteur est passé en première position dans l'économie nationale.

Entre 1981 et 1993, la production est passée de 269.000 à 474.000 tonnes, soit 76 % d'augmentation en 12 ans (figure 1). Le taux de croissance le plus élevé est observé pour 1986. Plus de 300.000 tonnes de poisson sont ainsi débarquées en moyenne chaque année pour un chiffre d'affaires de près de 60 milliards de FCFA. La contribution du secteur au Produit intérieur brut (PIB) du secteur primaire est estimée à 11 % en 1988, soit 35 milliards de FCFA contre 12,7 milliards de FCFA en 1980. Sur le plan social, 250.000 emplois sont fournis directement ou non, soit plus de 10 % de la population active sénégalaise.

Figure 1. - Débarquements de la pêche maritime sénégalaise



Le sous-secteur de la pêche artisanale réalise en moyenne les 2/3 des débarquements totaux. Il a connu durant la période considérée une croissance de 86 % alors que le sous-secteur industriel a accusé une baisse de 12 %. La production composée essentiellement de petits pélagiques (80 %) est destinée principalement au marché local pour la satisfaction des besoins des populations en protéines d'origine animale. Depuis quelques années se sont également développées des pêcheries artisanales uniquement pour l'exportation (crevettes, céphalopodes, pagres, pageots...).

Les exportations de produits halieutiques ont connu une croissance rapide liée à celle des débarquements, passant de 90.200 tonnes en 1981 à 125.000 tonnes en 1990 pour des recettes respectives de 37,5 milliards FCFA et 110,5 milliards FCFA. En fait la pêche représente depuis 1986 plus du quart des exportations sénégalaises. En première position devant les produits arachidières et les phosphates, elle contribue de façon déterminante au rééquilibrage de la balance commerciale.

Jusqu'en 1985, le marché africain absorbait la plus grande partie de ces exportations (48 à 59 %). A partir de 1986, le marché européen est passé en première position avec plus de 50 % du total.

La valeur ajoutée induite pour l'ensemble du secteur a été estimée à 115 milliards de FCFA pour 1987 (Foucault et al, 1993). Le sous-secteur artisanal (toutes filières confondues) y contribue pour 60 %. La pêche industrielle est confrontée depuis le début des années 80 à de nombreuses difficultés qui se sont accentuées avec la politique d'ajustement structurel et monétaire.

3.2. Interventionnisme public dans le secteur

Indépendamment des conditions naturelles exceptionnelles (phénomène d'upwelling), le dynamisme de la pêche artisanale est le résultat d'une politique volontariste d'aide à ce sous-secteur. Par ailleurs, d'autres facteurs ont contribué à cet important développement (Kébé, 1993a):

- l'existence d'une population de pêcheurs expérimentés, dynamiques et traditionnellement tournés vers la mer ;
- une grande capacité d'adaptation aux changements intervenant dans le milieu ;
- l'importance du marché local caractérisé par une forte demande pour le poisson bon marché avec une consommation annuelle per capita de 27 kg ;
- une demande extérieure soutenue pour certaines espèces.

L'Etat sénégalais a initié au début des années 50 la motorisation des pirogues. A partir de 1973 a été introduite la senne tournante et coulissante. Ces deux principales innovations ont beaucoup contribué à l'augmentation des captures. Leur introduction dans la pêche artisanale a

été accompagnée de mesures plus générales censées fournir un cadre économique et social favorable à leur réalisation.

Les coopératives de pêcheurs, devenues GIE, implantées sur l'ensemble du littoral ont beaucoup aidé à la diffusion des moteurs et des nouveaux engins de pêche.

L'instauration d'une politique de détaxe sur le carburant pirogue, les moteurs hors-bord et les sennes tournantes devait permettre aux pêcheurs artisans d'adopter les innovations technologiques dans des conditions de rentabilité satisfaisante, du moins à leur niveau.

La mise en place du Centre d'assistance à la motorisation des pirogues (CAMP) en 1972, devenu Centre d'assistance, d'expérimentation et de vulgarisation pour la pêche artisanale (CAEP) en 1994, a accéléré le processus d'appropriation par les pêcheurs de la nouvelle technologie. Les longues ruptures de stocks de moteurs et de pièces détachées qu'a connues ce projet entre 1983 et 1986 explique sans doute les contre-performances du sous-secteur pendant cette période.

Le Vème plan (1977-1981), avec le projet CAPAS (Centre d'aide à la pêche artisanale sénégalaise), concrétise les ambitions interventionnistes des pouvoirs publics dans le domaine de la commercialisation du poisson. L'Etat fait appel à l'aide canadienne pour la construction de centres coopératifs de mareyage. La mise en place des trois centres fut réalisée au cours des années 1981 et 1982. L'échec de cette expérience en 1986 (retrait du principal bailleur de fonds) a amené les autorités à choisir des options plus "libérales" en privatisant ces centres et en promouvant des systèmes de crédit en faveur des opérateurs économiques au travers des différents projets de développement.

Trois principaux projets ont été mis en place sur le littoral sénégalais. Il s'agit du projet de développement de la pêche artisanale sur la Petite Côte (PAPEC), démarré en 1988 sur financement de la Banque africaine de développement (BAD); du projet de développement de la pêche artisanale maritime dans la région de Ziguinchor (PAMEZ), mis en place en 1987 avec l'aide du Fonds européen de développement (FED) et la Caisse centrale de coopération économique (CCCE), devenu en 1992 Projet pêche artisanale Casamance (PROPAC); du programme d'assistance à la pêche artisanale (PROPECHE) qui a bénéficié du financement canadien entre 1989 et 1993. Les lignes de crédit de ces projets qui sont domiciliées à la CNCAS ont permis de financer plus de 500 GIE (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices) pour un montant de 1,2 milliards de FCFA. Quelques GIE de jeunes ont pu ainsi profiter des nouvelles opportunités pour s'associer et bénéficier de crédits, ce qui leur a permis d'échapper aux pesanteurs sociales (Kébé et Samba, 1993).

La croissance des exportations de produits halieutiques s'explique par le développement des apports de la pêche artisanale ainsi que par la mise en application d'une prime à l'exportation, facteur de pénétration des marchés extérieurs. Le montant de la prime d'incitation à l'exportation est déterminé par application d'un taux qui est passé de 10 % de la valeur FOB du produit concerné en 1980 à 15 % en 1983. A partir de 1986, la subvention est devenue 25 % de la valeur ajoutée industrielle nationale (VAIN) incorporée dans le produit fini. Ce changement de base de calcul de la prime s'est traduit par d'importantes pertes pour les entreprises de pêche, sans doute en raison du taux relativement bas de la valeur ajoutée dégagée. Par ailleurs, les retards pris par le Trésor public depuis 1989 pour verser cette subvention aux entreprises bénéficiaires ne font

qu'accroître les charges financières. Cette subvention a été supprimée au lendemain de la dévaluation.

La réglementation du secteur a été adaptée aux nouvelles options de politique économique. Un cadre juridique approprié a été élaboré avec le nouveau code de la pêche maritime (loi 87-27 du 17 août 1987) pour une plus grande protection des ressources halieutiques. La zone réservée à la pêche artisanale a été étendue à 6 milles marins. La "gestion" de ce code qui a fait récemment l'objet d'une révision, est assurée par le Projet protection et surveillance des pêches au Sénégal (PSPS) mis en place en 1982 avec l'aide canadienne. Ce projet est chargé par ailleurs de la couverture effective des eaux sous juridiction sénégalaise (volet opérationnel) et du suivi des ressources (volet scientifique). Le retrait des partenaires canadiens en 1990 a beaucoup pesé sur le fonctionnement du projet. Actuellement le financement est assuré par une subvention de la Caisse d'encouragement à la pêche et à ses industries annexes (CEPIA) et le prélèvement de 10 % sur les arraisonnements.

3.3. Impact de la politique fiscale sur la pêche artisanale

Dans cette partie, nous essayerons d'évaluer l'impact des subventions et incitations fiscales (taxes et droits) sur le sous-secteur de la pêche artisanale maritime. Nous nous limiterons aux principaux équipements et intrants importés (carburant pirogue, moteurs hors-bord et nappes de filet).

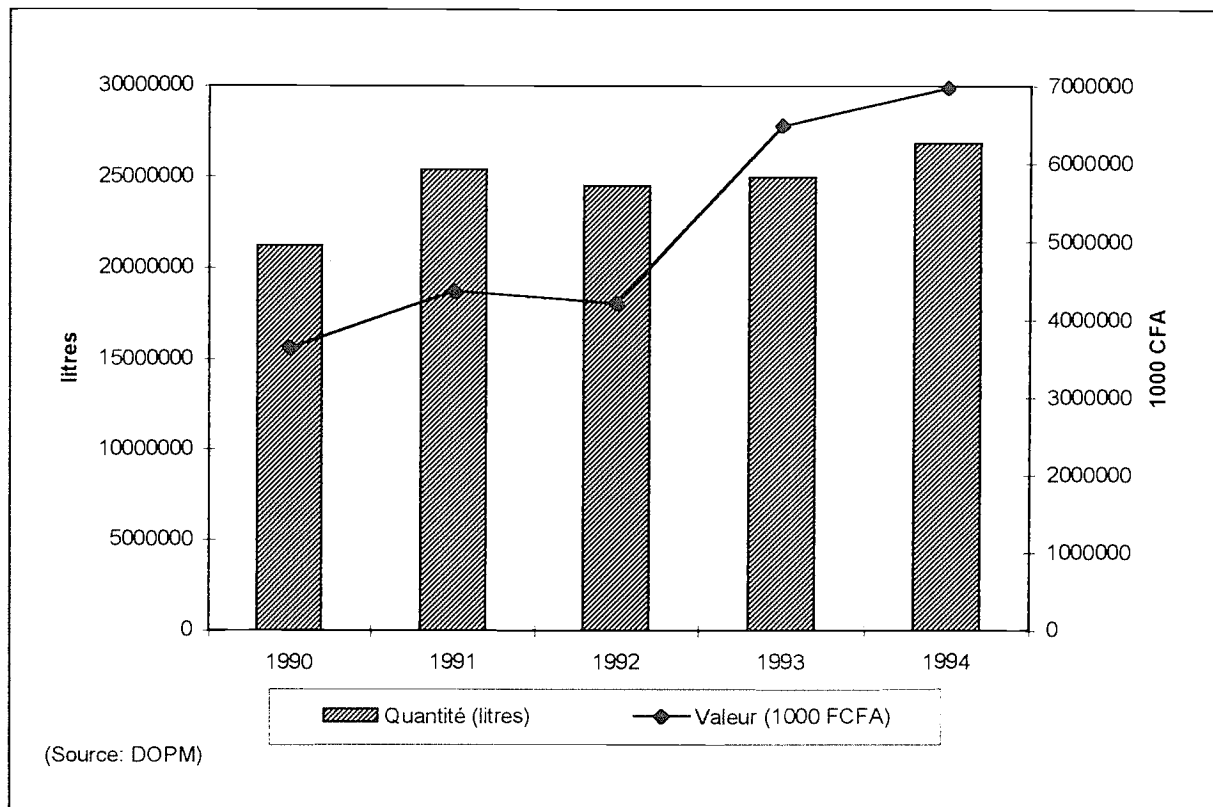
Il n'existe pas véritablement de subventions à la pêche artisanale si on raisonne en termes de transferts financiers directs effectués par l'Etat au profit du sous-secteur. Néanmoins les unités de pêche bénéficient d'une détaxe sur les moteurs et surtout sur le carburant. Par ailleurs, le carburant pirogue intègre une péréquation de près de 64 % de son prix total. En effet, la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix (CPSP) redistribue 55,9 FCFA par litre d'essence. Dès lors, les transferts revêtent une forme indirecte ou sont mis à la charge d'autres agents. Il s'agit en réalité de "subventions indirectes".

Pour le calcul du manque à gagner de l'Etat sur le carburant consommé par les unités de pêche artisanale, nous n'avons considéré que l'exonération de la TVA. Selon les relevés effectués par l'Administration des pêches sur la base des bons fournis aux pêcheurs, les pirogues consomment en moyenne 24,6 millions de litres de carburant par an. L'évolution au cours de ces cinq dernières années montre une nette constance (figure 2). Il faut simplement noter que les chiffres relevés peuvent ne pas correspondre à la consommation effective de la pêche artisanale, des fraudes sur le carburant pirogue étant régulières. Cependant, ils donnent une bonne idée de la situation globale des quantités d'essence sous douane mises à la disposition des pêcheurs artisans.

Le litre de carburant utilisé par les pirogues était vendu à 172 FCFA jusqu'en octobre 1993, date de mise en oeuvre du plan d'urgence. Puis le prix est devenu 201 FCFA avant d'atteindre 265 FCFA au début de l'année 1994, suite à la dévaluation du FCFA. Actuellement le prix TTC sans stabilisation du carburant mélange est de 500 FCFA/litre, ce qui donne une aide indirecte de 5,8 milliards FCFA.

L'estimation du soutien financier indirect pour les moteurs hors-bord est effectuée à partir des informations disponibles sur la motorisation des pirogues (taux, puissance motrice, renouvellement) et le taux de taxe applicable.

Figure 2. - Carburant consommé par les pirogues en activité sur le littoral sénégalais



Le parc piroguier opérant en mer est composé de près de 6.500 embarcations motorisées à 90 %. L'analyse de la puissance motrice installée fait apparaître une nette domination des moteurs de 08 CV (60 %). Avec la dévaluation du FCFA, ce phénomène s'est accentué. Actuellement, pour des problèmes d'économie d'énergie, les pêcheurs utilisent de moins en moins des moteurs de grande puissance (25 à 40 CV) qui ne représentent que 25 % du parc. D'ailleurs, l'unité type de pêche à la senne tournante comprend désormais une pirogue (au lieu de deux) et un moteur (au lieu de trois).

En tenant compte de l'intensité d'utilisation, du respect des normes d'entretien ainsi que des indications des pêcheurs, la durée de vie moyenne du moteur hors-bord a été estimée à deux ans.

Le taux de taxe est de 65 %, soit 45 % comme taux maximum appliqué pour les droits de porte suite à la dernière réforme fiscale (droits de douane, taxe d'importation et timbre douanier) et 20 % de TVA.

La marque japonaise Yamaha constitue la préférence des pêcheurs pour les moteurs hors-bord. Leurs prix ont connu une hausse importante suite à la dévaluation du FCFA : entre 164 et 217 % (tableau 2).

Tableau 2.- Evolution du prix des moteurs hors-bord

TYPE DE MOTEUR	PRIX (FCFA)		%
	AVANT DEVALUATION	APRES DEVALUATION	
Yamaha 08 CV	291.000	890.000	206
Yamaha 15 CV	380.000	1.003.000	164
Yamaha 25 CV	456.475	1.445.000	217
Yamaha 40 CV	627.190	1.780.000	184

Le soutien indirect de l'Etat pour l'acquisition de moteurs hors-bord, estimé sur la base de l'ensemble de ces éléments, est de 2,01 milliards de FCFA.

En ce qui concerne les filets, les calculs ont été effectués sur la base de la structure du parc piroguier et en ne considérant que les unités pêchant à la senne tournante (417), au filet maillant encerclant (87) et au filet dormant (1.608). Les filets de pêche ont accusé une hausse variable de 13 à 44 % suite à la dévaluation (Kébé et al, 1995). L'investissement moyen actuel pour équiper l'unité de pêche est respectivement de 6.700.000 FCFA, 1.700.000 FCFA et 800.000 FCFA. On est parti de l'hypothèse selon laquelle les nappes de filet représentent 75 % du coût total de l'engin de pêche; le reste servant à acheter les autres matériels nécessaires à la confection du filet (plomb, cordes, flotteurs...) et à la rémunération de la main d'oeuvre pour le montage. En admettant que la durée de vie du filet est de quatre ans et en appliquant le taux de taxe en vigueur, on obtient un manque à gagner de 0,69 milliard FCFA.

Au total, la contribution financière indirecte de l'Etat sénégalais à la pêche artisanale maritime s'élève à 8,5 milliards de FCFA par an.

3.4. Effets d'une suppression du soutien financier

Il est clair que l'importance du soutien financier accordé par l'Etat sénégalais à la pêche artisanale explique en grande partie le dynamisme que connaît ce sous-secteur.

La dévaluation du FCFA a eu pour conséquence le renchérissement du coût des facteurs de production et du coût des investissements. Ceci a été à l'origine de la baisse immédiate de la rentabilité de la plupart des unités de pêche artisanale. Dès lors, on peut penser que la suppression partielle ou totale de l'aide financière publique risque d'affecter sérieusement la rentabilité des pirogues.

Nous avons procédé à une simulation pour mesurer les effets d'une telle décision sur le sous-secteur. Pour cela, nous avons choisi deux unités de pêche types:

- la senne tournante qui débarque des pélagiques, espèces de faible valeur commerciale représentant l'essentiel de la pêche artisanale et contribuant à l'approvisionnement du marché local en poisson,
- les pirogues glacières qui capturent des espèces démersales à forte valeur marchande, destinées en priorité vers le marché d'exportation.

Il est possible d'envisager trois scénarios:

- suppression de l'exonération de la TVA sur le carburant pirogue;
- paiement des droits et taxes sur les moteurs hors-bord et sur les nappes de filet;
- combinaison des deux précédents scénarii (aucun soutien financier public indirect).

Les résultats de la simulation sont récapitulés au tableau 3. Le carburant constitue de loin le poste le plus important des charges d'exploitation des unités de pêche artisanale. Il représente entre 66 et 90 % des frais communs des deux unités de pêche choisies. L'assujettissement des pêcheurs artisans à la TVA sur le carburant se traduirait par une baisse de plus de la moitié du taux de rentabilité de l'investissement: de 50 à 21 % pour la senne tournante et de 32 à 10 % pour la pirogue glacière. Les pêcheurs voient également leurs revenus diminuer sensiblement (32 à 34 %). Dans tous les cas, les revenus générés ne permettent pas de récupérer le capital investi dans des délais raisonnables ; il faut compter entre 5 à 10 ans.

Bien que la rentabilité reste faible, la situation est relativement moins grave en cas de suppression de l'exonération des droits et taxes sur les moteurs hors-bord et les filets de pêche. Ces deux éléments représentent entre 47 et 68 % du coût d'investissement des unités de pêche. Les armateurs, propriétaires des unités, sont les seules victimes de cette décision. En effet, la hausse consécutive au paiement des droits et taxes est répercutée sur les amortissements (+53%) et les réparations (+22 %) qui constituent des charges supportées par l'armateur.

L'absence de tout soutien financier (combinaison des deux scénarii retenus) risque de condamner la plupart des unités de pêche à la disparition. Les revenus d'exploitation sont à peine suffisants, voire insuffisants, pour couvrir le risque d'investir dans la pêche artisanale. Le taux de rentabilité des sennes tournantes tombe à 7 % alors que l'exploitation des pirogues glacières devient déficitaire, rendant précaire toute possibilité de profiter des opportunités offertes par la dévaluation du FCFA.

CONCLUSION - RECOMMANDATIONS

Jusqu'ici le secteur des pêches maritimes a pu jouer un rôle moteur dans le cadre de la politique d'ajustement structurel. Grâce notamment au dynamisme du sous-secteur artisanal, la participation du secteur des pêches aux objectifs généraux de politique économique nationale a été fort appréciable. La création de valeur ajoutée et d'emplois, la fourniture régulière de protéines aux populations locales, la rentrée de devises sont autant d'éléments permettant d'apprécier la contribution du secteur à la restauration des équilibres macro-économiques.

Tableau 3.- Rentabilité comparée de deux unités de pêche artisanale au Sénégal selon les scénarii retenus

	SITUATION ACTUELLE (Soutien financier indirect total)			SCENARIO 1 (TVA sur carburant)			SCENARIO 2 (Droits et taxes sur moteurs)			SCENARIO 3 (Aucun soutien financier indirect)		
	Senne tournante	Ligne glacière	Senne tournante	Ligne glacière	Senne tournante	Ligne glacière	Senne tournante	Ligne glacière	Senne tournante	Ligne glacière	Senne tournante	Ligne glacière
<u>Capital investi (FCFA)</u>	15 090 000	3 812 000	15 090 000	3 812 000	18 990 500	4 969 000	18 990 500	4 969 000	18 990 500	4 969 000	18 990 500	4 969 000
- Pirogue 12 à 14 m	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
- Pirogue 15 à 18 m	2 400 000		2 400 000		2 400 000		2 400 000		2 400 000		2 400 000	
- Moteur(s)	3 560 000	1 780 000	3 560 000	1 780 000	3 560 000	1 780 000	3 560 000	1 780 000	3 560 000	1 780 000	3 560 000	1 780 000
- Engin(s) de pêche	6 680 000	167 000	6 680 000	167 000	6 680 000	167 000	6 680 000	167 000	6 680 000	167 000	6 680 000	167 000
- Accessoires	650 000	65 000	650 000	65 000	650 000	65 000	650 000	65 000	650 000	65 000	650 000	65 000
<u>Chiffre d'affaires (FCFA)</u>	39 564 000	16 600 000	39 564 000	16 600 000	39 564 000	16 600 000	39 564 000	16 600 000	39 564 000	16 600 000	39 564 000	16 600 000
<u>Frais communs (FCFA)</u>	12 056 000	5 854 745	12 056 000	5 854 745	12 056 000	5 854 745	12 056 000	5 854 745	12 056 000	5 854 745	12 056 000	5 854 745
- Carburant	10 600 000	3 851 745	10 600 000	3 851 745	10 600 000	3 851 745	10 600 000	3 851 745	10 600 000	3 851 745	10 600 000	3 851 745
- Nourriture	1 300 000	650 000	1 300 000	650 000	1 300 000	650 000	1 300 000	650 000	1 300 000	650 000	1 300 000	650 000
- Petit entretien	156 000	78 000	156 000	78 000	156 000	78 000	156 000	78 000	156 000	78 000	156 000	78 000
- Glace	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
- Appât	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000
<u>Rémunération (FCFA)</u>	27 508 000	10 745 255	18 108 000	7 329 557	18 108 000	7 329 557	27 508 000	10 745 255	18 108 000	7 329 557	18 108 000	7 329 557
- Travail	14 670 933	8 058 941	9 657 600	5 497 167	14 670 933	8 058 941	14 670 933	8 058 941	9 657 600	5 497 167	14 670 933	8 058 941
- Capital	12 837 067	2 686 314	8 450 400	1 832 389	8 450 400	1 832 389	12 837 067	2 686 314	8 450 400	1 832 389	8 450 400	1 832 389
<u>Réparations (FCFA)</u>	2 866 000	317 250	2 866 000	317 250	2 866 000	317 250	2 866 000	317 250	2 866 000	317 250	2 866 000	317 250
- Engin(s) de pêche	1 670 000	41 750	1 670 000	41 750	1 670 000	41 750	1 670 000	41 750	1 670 000	41 750	1 670 000	41 750
- Moteur(s)	356 000	178 000	356 000	178 000	356 000	178 000	356 000	178 000	356 000	178 000	356 000	178 000
- Pirogue(s)	840 000	97 500	840 000	97 500	840 000	97 500	840 000	97 500	840 000	97 500	840 000	97 500
"Assurances" (FCFA)	195 000	65 000	195 000	65 000	195 000	65 000	195 000	65 000	195 000	65 000	195 000	65 000
<u>Résultat brut (FCFA)</u>	9 776 067	2 304 064	5 389 400	1 450 139	5 389 400	1 450 139	9 148 042	2 188 364	4 761 375	1 334 439	4 761 375	1 334 439
<u>Amortissements (FCFA)</u>	2 200 000	1 070 000	2 200 000	1 070 000	2 200 000	1 070 000	3 357 000	1 648 500	3 357 000	1 648 500	3 357 000	1 648 500
- Moteur(s)	1 780 000	890 000	1 780 000	890 000	1 780 000	890 000	2 937 000	1 468 500	2 937 000	1 468 500	2 937 000	1 468 500
- Pirogue(s)	420 000	180 000	420 000	180 000	420 000	180 000	420 000	180 000	420 000	180 000	420 000	180 000
<u>Résultat annuel net de l'armateur (FCFA)</u>	7 576 067	1 234 064	3 189 400	380 139	3 189 400	380 139	5 791 042	539 864	1 404 375	-314 061	1 404 375	-314 061
<u>Nombre de pêcheurs</u>	20	9	20	9	20	9	20	9	20	9	20	9
<u>Revenu annuel net par pêcheur (FCFA)</u>	733547	893458	482880	610796	733547	893458	733547	893458	482880	610796	482880	610796
<u>Taux de rentabilité de l'investissement (%)</u>	50	32	21	10	21	10	30	11	7	7	7	7
<u>Délai de récupération du capital (mois)</u>	24	37	57	120	39	110	162	110	162	110	162	110

Avec la dévaluation du FCFA, l'existence de mesures visant à réduire les coûts des facteurs techniques, les tarifs portuaires, les tarifs douaniers (suspension du timbre douanier, instauration du point franc...), l'allégement de la fiscalité et une main d'oeuvre bon marché devraient permettre de restaurer la productivité et la compétitivité des entreprises de pêche.

Cependant, avec le manque évident de contrôle sur les mécanismes de formation des prix des produits sur le marché mondial, la richesse économique tirée du secteur est réalisée en grande partie à l'extérieur. Par ailleurs, les restrictions budgétaires liées à la politique d'ajustement structurel et monétaire n'ont pas permis à l'Etat et à ses institutions spécialisées (administration des pêches, dispositifs d'intervention et de recherche) de disposer de tous les éléments nécessaires à une gestion réelle du secteur. Les importants fonds générés par la pêche, notamment ceux issus de la contrepartie des accords de pêche avec l'Union européenne, ont toujours profité à d'autres secteurs de l'économie nationale.

Dans une telle conjoncture, le maintien du soutien financier de l'Etat dont continue de bénéficier la pêche artisanale est peu probable. La hausse subie par le prix du carburant pirogue ainsi que le renchérissement des coûts des facteurs de production consécutifs à la dévaluation du FCFA ont sérieusement affecté la rentabilité des unités de pêche. Il est clair que l'application d'une politique de vérité des prix sur le carburant pirogue, les moteurs et les nappes de filets ne fera qu'accentuer le processus de baisse de rentabilité des unités de pêche. A terme ceci se traduira par la disparition de la pêche artisanale maritime si aucune autre mesure d'accompagnement n'est envisagée. Dès lors, toute suppression même partielle de ces différents avantages doit être progressive et bien étudiée au préalable en intégrant tous les éléments pour éviter des conséquences fâcheuses.

La valeur ajoutée induite par le sous-secteur (plus de 70 milliards de FCFA) est sans commune mesure avec le montant présumé de l'aide financière indirecte accordée par l'Etat. Par ailleurs, la forte contribution de la pêche artisanale à la résorption du chômage (250.000 emplois directs et indirects générés) et à la sécurité alimentaire (plus de 200.000 tonnes de produits débarqués chaque année) milite en faveur du maintien du soutien financier public au sous-secteur. Mais, compte tenu du niveau actuel des ressources halieutiques de la ZEE sénégalaise, certaines mesures doivent être prises pour assurer un développement durable de la pêche artisanale.

En effet, la politique généralisée d'aide sous forme de détaxe s'est traduite par une extension de l'effort de pêche, notamment celui des sennes tournantes. Les travaux du Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) montrent clairement que les ressources démersales côtières sont actuellement pleinement exploitées alors que sur la Petite Côte où se concentre l'essentiel de la flotte nationale, les ressources pélagiques sont surexploitées. En revanche, dans le sud (Casamance), il est possible de procéder à une légère augmentation de la production de sardinelles (*Sardinella maderensis* et *S. aurita*) et de pelon (*Brachydeuterus auritus*), espèce actuellement à peine exploitée. Dès lors, le redéploiement de l'effort de pêche vers cette zone doit être encouragé en accordant en priorité un soutien financier indirect aux unités de pêche artisanale qui accepteront d'y opérer. Ceci suppose l'existence de débouchés sûrs pour une meilleure valorisation des captures.

On peut penser également à promouvoir l'utilisation de moteurs in-bord diesel de manière à diminuer la consommation d'énergie. Certains pêcheurs de Saint-Louis ont commencé à adopter

cette stratégie en attendant sa généralisation sur tout le littoral. Pour cela, une véritable politique de crédit doit être mise en place en vue de garantir aux pêcheurs un accès facile à cet indispensable équipement.

BIBLIOGRAPHIE

- Anonyme, 1990.- Industrial Outlook report : Senegal's fishing industry. American Embassy, Dakar, Senegal.
- Anonyme, 1992.- Plan d'actions du secteur de la pêche maritime. Ministère Délégué chargé de la Mer, 77 p.
- Berg (E.A.). 1990.- Adjustment postponed : economy policy reform in the 1980's. Alexandria, VA 222314, Report prepared for USAID/Dakar.
- Chaboud (C.) et Fontana (A.), 1991.- L'approche système dans les pêches. Session de formation CIEO, Casablanca (Maroc), 27/05-14/06/1991, 49 p.
- Chaboud (C.) et Kébé M., 1989.- La distribution du poisson de mer au Sénégal. Commerce traditionnel et interventions publiques. Cah. ORSTOM Sci. Hum, 25 (1-2), 125-143 p.
- Diène (M.D.), Diouf (A.F.), Fall (B.) et Cissé (M.), 1995.- Etude de l'impact de la dévaluation du FCFA sur les revenus et la sécurité alimentaire au Sénégal. Module prix. UPA/MA-PRISAS-INSAH, 47 p.
- Foucault (F.), Chaboud (C.) et Brendel (R.), 1993.- Bilan économique du secteur de la pêche au Sénégal en 1987. *In* Gérard-Barry M., Diouf T. et Fonteneau A. (éds). L'évaluation des ressources exploitables par la pêche artisanale sénégalaise. Symposium de Dakar, 08-13/02/1993. CRODT-ISRA-ORSTOM. Tome 1 : 59-71.
- Faye (J.), 1990.- Le contrôle privé permet-il une meilleure gestion des ressources naturelles ? Séminaire sur l'avenir de l'agriculture des pays du Sahel, enseignements et perspectives économiques, CIRAD-Club du Sahel, Montpellier 12-14 sept. 1990, 19 p.
- Griffon (M.), 1991.- Théorie des choix publics et gestion des ressources naturelles renouvelables. SFER/ECO INST RNR, 12 p.
- HKL and Associated Ltd, 1991.- Impact of structural adjustment policies on the fisheries sector in developing countries : Senegal, Chile and the Philipines. A preliminary assessment. International Development Research Center, 133 p.
- Kanté (B.), Keita (A.) et Reardon (T.), 1995.- Dévaluation du FCFA : analyse typologique des mesures d'accompagnement. Document de travail DT 95-04/PRISAS/INSAH, mai 1995, 98 p.
- Kébé (M.), 1993a.- Principales mutations de la pêche artisanale maritime sénégalaise. *In* Gérard-Barry M., Diouf T. et Fonteneau A. (éds). L'évaluation des ressources exploitables par la pêche artisanale sénégalaise. Symposium de Dakar, 08-13/02/1993. CRODT-ISRA-ORSTOM. Tome 1 : 43-58.

- Kébé (M.), 1993b.- Ajustement structurel et gestion des pêches au Sénégal. Etude de cas de gestion des ressources naturelles renouvelables. Séminaire EIB/ACCT/IDE-BIRD/ISE sur Ajustement structurel et environnement. Dakar, Sénégal 15-20/11/1993, 12 p.
- Kébé (M.). 1994.- Sénégal : pleins feux sur les ports de Mbour et de Kayar. *In* La Lettre du DIPA. No Spécial Dévaluation du FCFA et pêche artisanale, 23, septembre 1994 . 15-19.
- Kébé (M.), 1995.- Socio-economic aspects of the small pelagic fisheries in Senegal. Communication at Seminar socio-economics/innovation/managment (SOSEKIMA). PELFISH, Jakarta Indonesia 4-8 december 1995, 10 p.
- Kébé (M.) et Samba (A.), 1993.- Les GIE des pêcheurs au Sénégal. In Horemans B. et Satia B. (éds). Rapport de l'atelier sur les organisations de pêcheurs en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Programme de développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest, DIPA/WP/45 : 46-62.
- Kébé (M.), Gaye (M.), Dème (M.), Ndione (C.M.) et Fall (A.), 1995.- Etude de l'impact de la dévaluation du FCFA sur les revenus et la sécurité alimentaire au Sénégal. Module coûts de production. BAME/ISRA-PRISAS-INSAH, 34 p.
- Weber (J.) et Bailly (D.), 1991.- Prévoir c'est gouverner. Séminaire ECLAT, 8 p.
- Weber (J.), Betsch (J.M.) et Curry (P.), 1990.- A l'interface hommes-nature : les ressources renouvelables, Rapport introductif. Coll. Recherche et Environnement CNRS, Programme Environnement Strasbourg 24-25/09/1990, 14 p.

LISTE DES RAPPORTS DIPA - LIST OF IDAF REPORT

I. Documents techniques / Technical documents

- De Graauw, M.A., Etude de préfactibilité technique de l'aménagement d'abris pour la pêche maritime artisanale au Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 55p., DIPA/WP/1.
1985
- Black Michaud, M.J., Mission d'identification des communautés littorales de pêcheurs artisans au Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 24p., DIPA/WP/2.
1985
- Gulbrandsen, O.A., Preliminary account of attempts to introduce alternative types of small craft into West Africa. Cotonou, IDAF Project, 51p., IDAF/WP/3.
1985
- Gulbrandsen, O.A., Un compte-rendu préliminaire sur les tentatives d'introduire des types alternatifs de petites embarcations en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 53p., DIPA/WP/3.
1985
- Jorion, P.J.M., The influence of socio-economic and cultural structures on small-scale coastal fisheries development in Bénin. Cotonou, IDAF Project, 59p., IDAF/WP/4.
1985
- Jorion, P.J.M., L'influence des structures socio-économiques sur le développement des pêches artisanales sur les côtes du Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 59p., DIPA/WP/4.
1985
- Tandberg, A., Preliminary assessment of the nutritional situation of subsistence fishermen's families. Cotonou, IDAF Project, 31p., IDAF/WP/5.
1986
- Wijkstrom, O., Recyclage des personnels pêche en gestion et comptabilité. Cotonou, Projet DIPA, 25p., DIPA/WP/6.
1986
- Collart, A., Development planning for small-scale fisheries in West Africa, practical and socio-economic aspects of fish production and processing. Cotonou, IDAF Project, 34p., IDAF/WP/7.
1986
- Collart, A., Planification du développement des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest; production et traitement du poisson, ses aspects matériels, techniques et socio-économiques. Cotonou, Projet DIPA, 67p., DIPA/WP/7.
1986
- Van der Meeren, A.J.L., Socio-economic aspects of integrated fisheries development in rural fishing villages. Cotonou, IDAF Project, 29p., IDAF/WP/8.
1986
- Haling, L.J., et O. Wijkstrom, Les disponibilités en matériel pour la pêche artisanale. Cotonou, Projet DIPA, 47p., DIPA/WP/9.
1986
- Akester, S.J., Design and trial of sailing rigs for artisanal fisheries of Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project, 31p., IDAF/WP/10.
1986
- Vétilart, R., Rapport d'étude préliminaire sur l'aménagement d'un abri pour la pêche maritime artisanale à Cotonou. Cotonou, Projet DIPA, 31p., DIPA/WP/11.
1986
- Van Hoof, L., Small-scale fish production and marketing in Shenge, Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project, 36p., IDAF/WP/12.
1986
- Everett, G.V., An outline of West African small-scale fisheries. Cotonou, IDAF Project, 32p., IDAF/ WP/13.
1986
- Anon., Report of the second IDAF liaison officers meeting; Freetown, Sierra Leone (11 - 14 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 66p., IDAF/WP/15.
1987
- Anon., Compte-rendu de la deuxième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 27p., DIPA/WP/16.
1987
- Campbell, R.J., Report of the preparatory technical meeting on propulsion in fishing canoes in West Africa (Freetown, 15-18 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 88 p., IDAF/WP/17.
1987
- Davy, D.B., Seamanship, Sailing and Motorisation. Cotonou, IDAF Project, 85p., IDAF/WP/18.
1987

- Anum-Doyi, B., and J. Wood, Observations on fishing methods in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 53p., 1988 IDAF/WP/19.
- Anon., Report of the third IDAF liaison officers meeting (Cotonou, 2 - 4 December 1987). Cotonou, 1988 IDAF Project, 88p., IDAF/WP/20.
- Anon., Compte-rendu de la troisième réunion des officiers de liaison du DIPA (2-4 Décembre 1987). 1988 Cotonou, Projet DIPA, 85p., DIPA/WP/20.
- Haakonsen, J.M. (Ed.) Recent developments of the artisanal fisheries in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 69p., 1988 IDAF/WP/21.
- Everett, G.V., West African marine artisanal fisheries. Cotonou, IDAF Project, 41p., IDAF/WP/22. 1988
- Everett, G.V., Les pêches maritimes artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 44p., 1988 DIPA/WP/22.
- Coackley, A.D.R., Observations on small fishing craft development in West Africa. Cotonou, IDAF 1989 Project, 22p., IDAF/WP/23.
- Zinsou, J. et W. Wentholt, Guide pratique pour la construction et l'introduction du fumoir "chorkor". 1989 Cotonou, Projet DIPA, 33p., DIPA/WP/24.
- Zinsou, J. and W. Wentholt, A practical guide to the construction and introduction of the chorkor 1989 smoker. Cotonou, IDAF Project, 29p., IDAF/WP/24.
- Chauveau, J.P., F. Verdeaux, E. Charles-Dominique et J.M. Haakonsen, Bibliographie sur les communautés 1989 de pêcheurs d'Afrique de l'Ouest - Bibliography on the fishing communities in West-Africa. Cotonou, Projet DIPA - IDAF Project, 220p., DIPA-IDAF/WP/25.
- Everett, G.V., Small-scale fisheries development issues in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 1989 47p., IDAF/WP/26.
- Everett, G.V., Problèmes de développement de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Cotonou, 1989 Projet DIPA, 49p., DIPA/WP/26.
- Haakonsen, J.M., et W. Wentholt, La pêche lacustre au Gabon. Cotonou, Projet DIPA, 36p., DIPA/WP/27. 1989
- Anon., Report of the ad hoc technical meeting on artisanal fisheries craft, propulsion, gear and security in the 1990 IDAF region; Cotonou, 25 - 26 September 1989. Cotonou, IDAF Project, 111p., IDAF/WP/28.
- Anon., Report of the fourth IDAF liaison officers meeting (Dakar, 21 - 23 November 1989). Cotonou, 1990 IDAF Project, 135p., IDAF/WP/29.
- Anon., Compte-rendu de la quatrième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet 1990 DIPA, 121p., DIPA/WP/29.
- Houndékon, B.R., D.E. Tempelman and A.M. Ijff, Report of round table meeting on women's activities 1990 and community development in artisanal fisheries (projects) in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 12p.+ annexes, IDAF/WP/30.
- Houndékon, B.R., D.E. Tempelman et A.M. Ijff, Rapport du séminaire sur les activités féminines 1990 et le développement communautaire dans les projets de pêches artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 14p. + annexes, DIPA/WP/30.
- Ijff, A.M., Socio-economic conditions in Nigerian fishing communities. Based on studies along the 1990 Benin and Imo river estuaries. Cotonou, IDAF Project, 113p., IDAF/WP/31.
- Okpanefe, M.O., A. Abiodun and J.M. Haakonsen, The fishing communities of the Benin River estuary area: 1991 Results from a village survey in Bendel State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 75p., IDAF/WP/32.

- Anon., Compte-rendu du cours "Analyse Quantitative des Aspects Sélectionnés de Développement". 1991 Cotonou, Projet DIPA, 6 + xlvi p., DIPA/WP/33.
- Anon., Report of the course on "Quantitative Analysis of Selected Aspects of Fisheries Development". 1991 Cotonou, IDAF Project, 6 + xlv p., IDAF/WP/33.
- Callerholm Cassel, E., Cost and Earnings and Credit Studies on Ghanaian Canoe Fisheries. Cotonou, 1991 IDAF Project, 38p., IDAF/WP/34.
- Sheves, G.T., The Ghanaian dug-out canoe and the canoe carving industry in Ghana. Cotonou, IDAF 1991 Project, 109p., IDAF/WP/35.
- Haakonsen, J.M. and Chimère Diaw, Fishermen's Migrations in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 1991 293p., IDAF/WP/36.
- Haakonsen, J.M. et Chimère Diaw, Migration des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet 1991 DIPA, 332p., DIPA/WP/36.
- Gulbrandsen, O.A., Canoes in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 82p., IDAF/WP/37. 1991
- Anon., Artisanal Fisheries in West Africa, Report of the Fifth IDAF Liaison Officers Meeting. Cotonou, 1991 IDAF Project, 140p., IDAF/WP/38.
- Anon., Les pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Compte-rendu de la Cinquième réunion des 1991 Officiers de Liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 122p., DIPA/WP/38.
- Beare, R.J. and P. Tanimomo, Purse seine and encircling net fishing operations in Senegal, Guinea, 1991 Sierra Leone, Ghana and Benin. Cotonou, IDAF Project, 92p., IDAF/WP/39.
- Everett, G.V. and G.T. Sheves, Recent trends in artisanal fisheries and report on alternatives to canoes. 1991 Cotonou, IDAF project, 33p., IDAF/WP/40.
- Callerholm Cassel, E. and A.M. Jallow, Report of a socio-economic survey of the artisanal fisheries 1991 along the atlantic coast in The Gambia. Cotonou, IDAF project, 97p., IDAF/WP/41.
- Chimère Diaw, M. et Jan M. Haakonsen, Rapport du séminaire sur les migrations de pêcheurs artisans 1992 en Afrique de l'Ouest. Cotonou, projet DIPA, 36p., DIPA/WP/42.
- Chimère Diaw, M. and Jan M. Haakonsen, Report on the regional seminar on artisanal fishermen's 1992 migrations in West Africa. Cotonou, IDAF project, 35p., IDAF/WP/42.
- Houndékon, B. et L. Affoyon, Rapport du séminaire-atelier de sensibilisation sur la méthode accélérée 1993 de recherche participative tenu à Libreville Gabon en Novembre 1992. Cotonou, Projet DIPA, 56p., DIPA/WP/43.
- Anon., Rapport de la sixième réunion des fonctionnaires de liaison Banjul, Gambie 1 - 5 février 1993. 1993 Cotonou, Projet DIPA, 57p., DIPA/WP/44.
- Anon., Report of the sixth IDAF liaison officers meeting Banjul, Gambia 1 - 5 February 1993. Cotonou, 1993 IDAF Project, 60p., IDAF/WP/44.
- Horemans, B. and Satia B.P., (eds), Report of the Workshop on Fisherfolk Organisations in West Africa. 1993 Cotonou, IDAF Project, 93p., IDAF/WP/45.
- Horemans, B. et Satia B.P., (éds), Rapport de l'atelier sur les organisations de pêcheurs en Afrique de 1993 l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 102p., DIPA/WP/45.
- Kébé, M., Gallène J. et Thiam D.- Revue sectorielle de la pêche artisanale en Guinée Bissau. Pro 1993 gramme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 32p. + annexes, DIPA/WP/46.

- Kébé, M., Gallène J. et Thiam D.- Revista sectorial da pesca artesanal na Guiné-Bissau Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na Africa Ocidental. Cotonou DIPA, 32p. + anexos DIPA/WP/46
- Horemans B., - La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1992. Cotonou. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 36p., DIPA/WP/47.
- Kébé, M., Njock J.C. et Gallène J.- Revue sectorielle de la pêche maritime au Cameroun. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 30p. + annexes, DIPA/WP/48.
- Kébé, M., Njock, J.C. and Gallène, J. R., Sectoral review of marine artisanal fishery in Cameroon. Cotonou, IDAF Project 33p., IDAF/WP/48
- Anon., Report of the Working Group on Artisanal Fisheries Statistics for the Western Gulf of Guinea, Nigeria and Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 126p., IDAF/WP/49
- Satia, B.P., Ten years of Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (Origin, Evolution and Lessons Learned). Cotonou, IDAF Project, 37p., IDAF/WP/50
- Satia, B.P., Dix ans de développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest (Origine, évolution et leçons apprises). Cotonou, Projet DIPA, 41p., DIPA/WP/50.
- Stokholm, H. and Isebor C., The fishery of *Ilisha africana* in the coastal waters of Republic of Benin and Lagos State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 81p., IDAF/WP/51.
- Anon., - Report of the Seventh IDAF Liaison Officers Meeting Cotonou, Benin, 22-24 November 1993. Cotonou, IDAF Project, 72p., IDAF/WP/52.
- Anon., - Rapport de la Septième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, Cotonou, Bénin, 22-24 novembre 1993. Cotonou, Projet DIPA, 77p., DIPA/WP/52.
- Satia B.P., and B. Horemans editors, Workshop on Conflicts in Coastal Fisheries in west Africa, Cotonou, Benin, 24-26 November 1993. Cotonou, IDAF Project 64p., IDAF/WP/53.
- Satia B.P., et B. Horemans (éds), Atelier sur les Conflits dans les Pêcheries Côtières en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 24-26 novembre 1993. Cotonou, Projet DIPA 68p., DIPA/WP/53.
- Horemans, B., The situation of artisanal fisheries in West Africa in 1993. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 39p., IDAF/WP/54.
- Horemans B., La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1993. Cotonou Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 40p. + annexes, DIPA/WP/54.
- Horemans, B., J; Gallène et J.C. Njock,- Revue sectorielle de la pêche artisanale à Sao Tomé et Príncipe. 1994 Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 31p. + annexes, DIPA/WP/55.
- Horemans, B., J. Gallène e J.-C. Njock, - Revista sectorial da pesca artesanal a São Tomé e Príncipe 1994 Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na África Ocidental (DIPA). 32p. + anexos, DIPA/WP/55.
- Jul-Larsen, E., Migrant Fishermen in Pointe-Noire (Congo): Continuity and Continuous Change. 1994 Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 51p., IDAF/WP/56.
- Jul-Larsen, E., Pêcheurs migrants à Pointe-Noire (Congo): Continuité et Changement 1994 Perpétuel. Cotonou, Projet DIPA, 59p., DIPA/WP/56.
- Satia, B.P., and Hansen, L.S., Sustainability of Development and Management Actions in Two Community Fisheries Centres in The Gambia. Cotonou, IDAF Project, 48p., IDAF/WP/57.
- Satia, B.P., et Hansen L.S., La durabilité des actions de développement et de gestion dans deux centres communautaires en Gambie. Cotonou, Projet DIPA, 50p., DIPA/WP/57

- Heinbuch, U., Animal Protein Sources for Rural and Urban Populations in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 25p. + annex, IDAF/WP/58
- Johnson J.P. and Joachim Alpha Touré, Accidental Death and Destruction in Artisanal Canoes: A retrospective study of the years 1989-1991 along the coast of Guinea (Conakry) West Africa. Cotonou, IDAF Project, 21p., IDAF/WP/59
- Johnson J.P. et Joachim Alpha Touré, Mort Accidentelle et Destruction des Pirogues Artisanales: Une étude rétrospective des années 1989-1991 sur le littoral guinéen (Conakry) - Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 21p., DIPA/WP/59
- Demuynck, K., and DETMAC Associates, The Participatory Rapid Appraisal on perceptions and practices of fisherfolk on fishery resource management in an artisanal fishing community in Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 32p., IDAF/WP/60
- Demuynck, K., et les associés de DETMAC, Méthode Accélérée de Recherche Participative sur les perceptions et pratiques des pêcheurs en matière de gestion des ressources halieutiques dans une communauté de pêche au Cameroun. Cotonou, Projet DIPA, 33p., DIPA/WP/60
- Satia, B.P., J.P. Gallène, and F. Houéhou, Sub-regional Workshop on Artisanal Safety at Sea. Banjul, The Gambia 26-28 September 1994. Cotonou, IDAF Project, 57p., IDAF/WP/61
- Satia, B.P., J.P. Gallène, et F. Houéhou, Rapport de l'atelier sous-régional sur la Sécurité en Mer de la pêche artisanale Banjul, Gambie 26-28 septembre 1994. Cotonou, Projet DIPA, 61p., DIPA/WP/61
- Kamphorst, B., A socio-economic study on the distribution and marketing pattern of marine fish products in the Ndiain division, South West Province, Republic of Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 41p., IDAF/WP/62
- Kamphorst, B., Etude socio-économique du mode de distribution et de commercialisation des produits halieutiques du département de Ndiain, Province du Sud-Ouest, République du Cameroun. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 42p., DIPA/WP/62
- Heinbuch, U., Population and Development in Fishing Communities: The challenge ahead. Cotonou, IDAF Project, 51p., IDAF/WP/63
- Anon., Report of the Eighth IDAF Liaison Officers Meeting. Pointe-Noire, Congo, 03-04 November 1994. Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 97p., IDAF/WP/64
- Anon., Rapport de la Huitième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, du DIPA. Pointe-Noire, Congo, 03-04 novembre 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 102p., DIPA/WP/64
- Horemans, B., Kébé, M., and W. Odoi-Akersie, Working Group on capital needs and availability in artisanal fisheries methodology and lessons learned from case studies. Cotonou, IDAF Project, 62p., IDAF/WP/65
- Horemans, B., Kébé, M., et W. Odoi-Akersie, Groupe de travail sur les besoins et la disponibilité en capital en pêche artisanale: méthodologie et leçons apprises des études de cas. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 62p., DIPA/WP/65
- Teutscher F., Tall A., and Jallow A.M., Workshop on Seeking Improvements in Fish Technology in West Africa. Pointe-Noire, Congo, 7-9 November 1994. Cotonou, Bénin, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, (IDAF) 75p., IDAF/WP/66.
- Teutscher F., Tall A., et Jallow A.M., Rapport de l'Atelier sur le thème "A la Recherche des Améliorations en Technologie du Poisson en Afrique de l'Ouest". Pointe-Noire, Congo, 7-9 novembre 1994. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, (DIPA) 82p., DIPA/WP/66.

- Kamphorst, B., A cost and earnings study at Cotonou harbour, Benin, for 1994. Cotonou, Benin Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF) 42p., IDAF/WP/67
- Kamphorst, B., Etude de Coûts et Revenus au port de pêche de Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, (DIPA) 45p., DIPA/WP/67..
- Kamphorst, B., et Teixeira, M. Caractéristiques socio-économiques de la pêche à Sao Tomé et Principe. 1995 Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, (DIPA) Cotonou, Bénin 31p. DIPA/WP/68.
- Kamphorst, B., e Teixeira, M., Caracteristicas socio-económicas da pesca artesanal maritima em São Tomé e Principe Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na Africa Ocidental. (DIPA) Cotonou Benin, 28p., IDAF/WP/68
- Horemans, B., The situation of artisanal fisheries in West Africa in 1994. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 40p., IDAF/WP/69.
- Horemans, B., La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1994. Cotonou, Bénin Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 38p. DIPA/WP/69.
- Kébé, M., J-C. Njock, et J. Gallène, Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime du Congo. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) 37p., DIPA/WP/70.
- Gallène, J.P., Data Compendium on Safety at Sea for Seven West African Countries. Mauritania, Senegal, The Gambia, Guinea-Bissau, Guinea, Sierra-Leone and Cape Verde 1991 - 1994. Cotonou, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 13p., IDAF/WP/71
- Gallène, J.P., Compendium des Données sur la Sécurité en Mer dans Sept Pays d'Afrique de l'Ouest: Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra-Leone et Cap Vert 1991 - 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 15p., DIPA/WP/71.
- Jallow A.M., Report of the First Meeting of the IDAF Working Group on Costs and Earnings in Artisanal Fisheries in West Africa, (Dakar, Senegal, 12 - 13 June 1995). Cotonou, Benin, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 81p. IDAF/WP/72.
- Jallow A.M., Rapport de la Première Réunion du Groupe de Travail du DIPA sur Coûts et Revenus en Pêche Artisanale en Afrique de l'Ouest, (Dakar, Sénégal, 12 - 13 juin 1995). Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 82p., DIPA/WP/72.
- Anon., Report of the Ninth IDAF Liaison Officers Meeting, Conakry, Guinea, 9-10 November 1995. 1995 Cotonou, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa 102p., IDAF/WP/73
- Anon., Rapport de la Neuvième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, Conakry, Guinée, 9-10 novembre 1995. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 112p. DIPA/WP/73.
- Satia, B.P. and B.W. Horemans, Report of the Workshop on Participatory Approaches and Traditional Fishery Management Practices in West Africa. Conakry, Guinea, 13-15 November 1995. Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. 95p., IDAF/WP/74.
- Satia, B.P. et B.W. Horemans, Rapport de l'Atelier sur les Approches Participatives et l'Aménagement Traditionnel des Pêches en Afrique de l'Ouest. Conakry, Guinée, 13-15 novembre 1995. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 98p., DIPA/WP/74.

- Njifonjou O., J. Folack, M. Bondja, J-C Njock et D. Njamèn, Enquête-cadre et Etude Socio-économique de 1996 la Pêche Artisanale Maritime au Cameroun. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 80p., DIPA/WP/75
- Houndékon M.B., Rapport des ateliers de formation sur la méthode accélérée de recherche participative à 1996 Kaback et Kamsar (Guinée) du 24 juillet au 03 septembre 1995 Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. 20p., + annexes DIPA/WP/76.
- Houédanou M.-C., et D. Nyamusenge, Guide de rédaction des rapports. Cotonou, Programme pour 1996 le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest 44p, DIPA/WP/77
- Kuyateh M., Rapport de Synthèse sur l'Atelier de Formation Pratique (théorie et application sur 1996 le terrain) sur la MARP à l'intention des Cadres et des Techniciens de la Pêche Artisanale du Sénégal Septembre 1995 - Dakar, Sénégal. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest 75p., DIPA/WP/78
- Satia B.P. et C.Z. Wétohossou, (eds) Report of the working group on women's key role and issues related to 1996 gender in fishing communities. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF) Cotonou, Benin, 32p., IDAF/WP/79
- Satia B.P., et C.Z. Wétohossou, (eds) Rapport du groupe de travail sur la position centrale des femmes et les 1996 questions liées au genre dans les communautés de pêche. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) 34p., DIPA/WP/79.
- Horemans B., T. Ajayi and J. Gallène - Sector Review of the Artisanal Marine Fisheries in The Gambia. 1996 Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF), Cotonou, Benin. 40p., IDAF/WP/80
- Kébé M., J.C Njock et J. Gallène, - Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime au Gabon. Programme 1996 pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin. 39p. + annexes, DIPA/WP/81
- Stamatopoulos C., Rapport de l'Atelier sur l'Utilisation du Logiciel de Statistiques des Pêches (ARTFISH). 1996 Cotonou, Bénin, 6-9 mai 1996. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin 59p., DIPA/WP/82
- Stamatopoulos C., Report of the Workshop on the use of a fisheries statistical software (ARTFISH), 1996 Cotonou, Benin 6-9 May 1996. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF). Cotonou, Benin 61p., IDAF/WP/83
- Horemans, B., The state of artisanal fisheries in West Africa in 1995. Programme for the Integrated 1996 Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 43p., IDAF/WP/84.
- Horemans, B., L'état de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1995. Cotonou, Bénin Programme 1996 pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 45p. DIPA/WP/84.
- Beauvallet-Le Coq, C., A Study of Community Participation in the Aguégus Project BEN/88/CO3 - 1996 BEN/88/014 (Improving the living conditions of the Populations in the District of Aguégus) Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa Cotonou, Bénin. 28p., IDAF/WP/85
- Beauvallet-Le Coq, C., Etude de la Participation des Populations des Aguégus au Projet BEN/88/CO3 - 1996 BEN/88/014. (Amélioration des Conditions de Vie des Populations de la Sous-Préfecture Lacustre des Aguégus). Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Bénin. 32p., DIPA/WP/85.
- Sow, A., Curso de formação sobre a organização de uma biblioteca. Programa para o Desenvolvimento 1996 Integrado das Pescas Artesanais na Africa Ocidental (DIPA). Cotonou, Benin. 35p. + anexos, DIPA/WP/86

- Sow, A., Cours de formation sur l'organisation d'une bibliothèque. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin. 32p., + annexes, DIPA/WP/86
- Sy, M., Situation nutritionnelle, sécurité alimentaire, hygiène et salubrité dans la communauté de pêche de Joal, Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin, 19p., + annexes. DIPA/WP/87
- Touray, I., Study on Women's Organizations in Brufut and Gunjur Communities and the Factors that Favour or Impede their Sustainability in the Gambia. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. Cotonou, Benin, 41p., IDAF/WP/88
- Ngo Som, J., Situation nutritionnelle, sécurité alimentaire, hygiène et salubrité dans la communauté de pêche de Limbe, Cameroun. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin 92p. DIPA/WP/89
- Afful, K., et Kébé, M., Fiscal Policy and the Artisanal Fisheries Sector in Ghana and Senegal. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF). Cotonou, Benin, 37p., IDAF/WP/90.
- Afful, K., et Kébé, M., La politique fiscale et le secteur de la pêche artisanale au Ghana et au Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin. 42p., DIPA/WP/90
- Horemans, B., Theoretical Considerations and Practical Implications of Subsidies to the Artisanal Fisheries Sector in West Africa. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. Cotonou, Benin 20p., IDAF/WP/91
- Horemans, B., Considérations théoriques et implications pratiques des subventions au secteur de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin, 21p., DIPA/WP/91
- Ndiaye, Y.D., Use of Capital Income in Artisanal Fisheries: the Case of Boat-Owners in Hann, Senegal. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. Cotonou, Benin. 16p., IDAF/WP/92.
- Ndiaye, Y.D., Utilisation des revenus du capital en pêche artisanale: le cas des armateurs de Hann au Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin 21p., DIPA/WP/92

II. Manuels de terrain / Field Manuals

- Johnson, J.P. et M.P. Wilkie, Pour un développement intégré des pêches artisanales; du bon usage de participation et de la planification. Cotonou, Projet DIPA, 157p. + annexes, Manuel de Terrain N° 1.
- Meynall, P.J., J.P. Johnson, and M.P. Wilkie, Guide for planning monitoring and evaluation in fisheries development units. Cotonou, IDAF Project, 116 p., IDAF Field Manual N° 2.

III. IDAF Newsletter / La Lettre du DIPA

- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 1, October/Octobre 1985, 4 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 2, January/Janvier 1986, 14 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 3, June/Juin 1986, 40 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 4/5, Sept./Dec. 1986, 76 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 6, September 1987, 58 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 7, June/Juin 1988, 84 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 8, June/Juin 1989, 74 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 9, October/Octobre 1989, 84 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 10, August/Août 1990, 84 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 11, January/Janvier 1991, 6 p.

IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 12, April/Avril 1991, 8 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 13, July/Juillet 1991, 6 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 14, October/January 1992, 12 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 15, September/Septembre 1992, 85p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 16, December/Décembre 1992, 31p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 17, March/Mars 1993, 39p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 18, June/Juin 1993, 38p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 19, September/Septembre 1993, 32p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 20, December/Décembre 1993, 28p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 21, March/Mars 1994, 32p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 22, June/Juin 1994, 32p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 23, September/Septembre 1994, 52p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 24, December/Décembre 1994, 36p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 25, March/Mars 1995, 32p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 26, June/Juin 1995, 32p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 27, September/Septembre 1995, 40p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 28, December/Décembre 1995, 32p.
 IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 29, March/Mars 1996,
 IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 30, June/Juin 1996,
 IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 31, September/Septembre 1996,

IV. Documents de travail du Projet Modèle, Bénin / Working papers of the Model Project, Benin

- Coackley, A.D.R., Report on installation of a diesel inboard motor in a Ghana canoe. Cotonou, Model 1988 Project, 7 p. + annexes, PMB/WP/1 (En).
- Coackley, A.D.R., Installation d'un moteur diesel "inboard" dans une pirogue ghanéenne. Cotonou, 1988 Projet Modèle, 9 p. + annexe, PMB/WP/1 (Fr).
- Zannou, L.H., Etudes technico-économiques des fours améliorées pour le fumage de poisson en 1988 République Populaire du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 8 p. + 6 tableaux, PMB/WP/2.
- Atti-Mama, C., et M. Rais, Etude démographique des communautés cibles du projet Modèle Bénin. 1988 Cotonou, Projet Modèle, 20 p. + 10 annexes, PMB/WP/3.
- Jorion, P., Non-monetary distribution of fish as food in Beninois small-scale fishing villages and its 1988 importance for auto-consumption. Cotonou, Model Project, 26p., PMB/WP/4.
- Tanimomo, P.F., Catalogue des engins de pêche maritime artisanale du Benin. Cotonou, Projet Modèle, 1989 46 p. + 3 annexes, PMB/WP/4, PMB/WP/5.
- Tanimomo, P.F., Rapport de consultation sur la formation des jeunes pêcheurs de l'UNICOOPEMA 1989 à Lomé. Cotonou, Projet Modèle, 17 p. + 6 annexes, PMB/WP/6.
- Atti Mama, C., Impact socio-économique de la piste Pahou-Kpota. Cotonou, Projet Modèle, 10 p. 1989 + 3 annexes, PMB/WP/7.
- Ahouanmènou, C., C. Atti-Mama, B. Houndékon, D. Tempelman et D. Turcotte, Animation, gestion 1989 et planification, séance de travail avec les agents de terrain. Cotonou, Projet Modèle, 142 p. + annexes, PMB/WP/8.
- Atti-Mama, C., D. Turcotte, et W. Wentholt, Evaluation interne des activités du projet modèle Bénin 1989 dans le secteur de Ouidah. Cotonou, Projet Modèle, 36 p. + 7 annexes, PMB/WP/9.
- Tempelman, D., The participatory approach in an integrated artisanal fisheries project; structuring 1989 community development - womens activities. Cotonou, Model Project, 43 p., PMB/WP/10.
- Landry, J., Cours d'alphabétisation fonctionnelle en calcul. Cotonou, Projet Modèle, 59 p. + 3 annexes 1989 PMB/WP/11.
- Landry, J., and D. Tempelman, Functional literacy, Training Guide for a numeracy course. Cotonou, 1989 Model Project, 55 p. + 3 annexes, PMB/WP/11.

- Atti-Mama, C., Systèmes traditionnels et modernes d'épargne et de crédit en milieu pêcheur au Bénin. 1990 Cotonou, Projet Modèle, 41 p. + annexes, PMB/WP/12.
- Sènouvo, P., Statistiques de pêches des villages du Projet Modèle Année 1987. Cotonou, Projet Modèle, 1990 33p., PMB/WP/13.
- Sheves, G.T., P.T. Holler and P.F. Tanimomo, Report on demonstration with echo-sounders, compasses and multimono gillnets in Ghana. Cotonou, Model Project, 22 p., PMB/WP /14.
- Coackley, A.D.R., and G.T. Sheves, A review of the experimental introduction of diesel inboard motors to Ghana canoes. Cotonou, Model Project, 41p., PMB/WP/15.
- IJff, A.M. et D.E. Tempelman, Etude sur les relations entre les captures de poisson et l'état nutritionnel des communautés de pêcheurs dans la province du Mono, au Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 27 p., PMB/WP/16.
- Sènouvo, A.P. et A.A. Gbaguidi, Recueil des données statistiques des pêches maritimes au Bénin. 1990 Période de 1984 à 1989. Cotonou, Projet Modèle, 134p., PMB/WP/17.
- Houndékon, B.R., Initiative locale et développement: Expérience des communautés de pêcheurs marins du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 17 p., PMB/WP/18.
- Le Gurun, J.F., La section de technique des pêches. Cotonou, Projet Modèle, 43 p., PMB/WP/19. 1991
- FAO/Government Cooperative Programme, Integrated Development of Small-Scale Fisheries in West Africa, Model Project Benin, Project findings and recommendations. FAO, Rome, FI:GCP/RAF/198/DEN Terminal Report, 34p. 1991
- Programme de Coopération FAO/Gouvernements, Développement Intégré de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, Projet Modèle Bénin, Conclusions et recommandations du Projet. FAO, Rome, FI:GCP/RAF/198/DEN Rapport terminal, 40 p. 1991

